



PLPDMA 2021-2026

Communauté de communes du Pays Bellegardien

Introduction

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un plan stratégique de 6 ans dont l'objectif est la réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Le PLPDMA est élaboré par la collectivité territoriale qui assure la collecte des déchets des ménages. Il permet de territorialiser et préciser les objectifs opérationnels de prévention des déchets définis dans les plans de prévention des déchets d'échelle supérieure. Son contenu est précisé par le décret n°2015-662 du 14 Juin 2015 relatif aux PLPDMA.

La CCPB s'est engagée dans l'élaboration d'un PLPDMA par la délibération n°21-DC064 du conseil communautaire du 27 mai 2021.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent les catégories de déchets suivantes :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- Les déchets collectés en déchetteries ;
- Les encombrants des ménages ;
- Les déchets dangereux des ménages ;
- Les déchets verts des ménages et des collectivités territoriales ;
- Les déchets des activités économiques assimilés aux déchets des ménages ;
- Les déchets collectés sélectivement : le verre, les emballages et le papier issus du tri séparé ;
- Les déchets alimentaires collectés séparément.

Le PLPDMA fixe les objectifs de réduction des DMA à l'horizon de 6 ans à travers un programme d'actions dont l'impact sera mesuré annuellement par le suivi annuel des indicateurs suivants :

- Evolution de la quantité d'OMR dans le temps ;
- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits avec une base 100 en 2010 ;
 - o **A noter que dans le cas de ce PLPDMA l'année 2010 n'a pas été retenue comme base pour la quantité de DMA. Le niveau de 2010 ne reflète plus la trajectoire du territoire, il a donc été décidé de prendre l'année 2020 comme référence pour l'élaboration de ce PLPDMA.**

Ces indicateurs seront présentés dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Table des matières

Introduction.....	2
1. Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	5
1.1. Constitution de la CCES	5
1.2. Rôle et programme de travail	5
2. Cadre réglementaire.....	5
2.1. Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte	5
2.2. Loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire	6
2.3. Rappel des objectifs des plans d'échelons supérieurs	6
2.3.1. Plan national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020	7
2.3.2. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2031.....	7
2.3.3. Résumé des objectifs.....	7
3. Diagnostic du territoire	9
3.1. Présentation du territoire	9
3.1.1. Population	9
3.1.2. Redevance spéciale	11
3.2. Etat des lieux du territoire.....	11
3.2.1. Collecte des déchets ménagers.....	11
3.2.2. Déchetteries	12
3.3. Valorisation.....	13
3.3.1. Evolution du taux de valorisation matière depuis 2017.....	14
3.4. Diagnostic des déchets ménagers et assimilés	14
3.4.1. Ordures Ménagères et Résiduelles (OMR).....	14
3.4.2. Collecte sélective.....	18
3.4.3. Répartition des déchets en déchetteries	19
3.4.4. Bilan sur la production des DMA.....	20
3.4.5. Evaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités (étude ADEME 2016)	24
3.5. Prévision de l'évolution tendancielle 2020-2026 de la quantité de DMA	25
3.6. Actions de préventions engagées et plans connexes.....	25
3.6.1. Actions du PCAET sur la prévention des déchets	25
3.6.2. Autres actions engagées.....	26
4. Programme d'actions 2021 - 2026	28
4.1. Objectifs du PLPDMA.....	28
4.2. Fiches actions du PLPDMA	29

Table des tableaux

Tableau 1. Programme de travail de la CCES lors des phases d'élaboration et de pilotage et suivi du PLPDMA	5
Tableau 2. Exutoire de traitement pour les déchetteries de Champfromier et Injoux-Genissiat.....	13
Tableau 3. Exutoire de traitement pour la déchetterie de Valserhône.....	13
Tableau 4. Composition des OMR de la CCPB en fonction des consignes de tri (campagne automne 2020).....	16
Tableau 5. Evolution de la composition des OMR de la CC du Pays Bellegardien par catégories	17
Tableau 6. Collecte sélective 2020	19
Tableau 7. Tonnages collectés par typologie de déchet en 2020 sur les différentes déchetteries du territoire (en tonnes).....	20
Tableau 8. Tonnage de déchets collectés et production par habitants des DMA de la CCPB de 2010 à 2020.....	23
Tableau 9. Résultats de l'étude de l'ADEME (Etude 2016 d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités).....	24

Table des figures

Figure 1. Objectifs de réduction des DMA des différents plans nationaux et régionaux	8
Figure 2. Carte de la CCPB et positionnement	9
Figure 3. Répartition de la population du Pays Bellegardien par commune (en nombre d'habitants) (population DGF, 2020)	10
Figure 4. Répartition de la population et typologie d'habitat (en nombre d'habitations) (INSEE, 2016)	11
Figure 5. Evolution du taux de valorisation matière	14
Figure 6. Caractérisation des OMR de la CCPB.....	17
Figure 7. Répartition des déchets collectés en déchetteries par catégorie.....	19
Figure 8. Evolution de la production de DMA par habitant (axe de gauche) et de la population (axe de droite) sur le territoire de la CCPB depuis 2010.....	22
Figure 9. Evolution tendancielle de la population et de la production de DMA.....	25
Figure 10. Logo de la Recyclerie du Pays Bellegardien.....	26
Figure 11. Exemple de composteur distribué sur la CCPB.	27
Figure 12. Conteneurs de récupération textiles.....	27
Figure 13. Objectif des déchets de la CCPB en fonction de la trajectoire nationale et régionale	28

1. Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

1.1. Constitution de la CCES

La CCPB a mis en place la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi en charge du PLPDMA par la délibération n°21-DC100 du 28 octobre 2021. Cette CCES est constituée :

- Du Président de la CCPB ;
- Du Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement, de l'environnement et des déchets ;
- Du Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Des membres de la commission transition énergétique / énergies renouvelables (y compris déchets ménagers) ;
- Des membres de la commission Biodiversité / GEMAPI dont gestion des zones humides / agriculture / forêts ;
- Du directeur cadre de vie Valserhône et CCPB ;
- De l'ambassadrice de tri CCPB ;
- Du chargé de mission PCAET CCPB ;
- De représentants de structures externes : SIDEFAGE, CD01, ALEC01, Association Grain de Sel, ALFA3A/AGCR.

1.2. Rôle et programme de travail

Les rôles de la CCES de la CCPB (définis en s'appuyant sur l'article R. 541-41-22 CE) sont :

- De remettre un avis sur le projet ou les révisions de PLPDMA proposés par les services ;
- De donner un avis sur le bilan annuel du PLPDMA qui lui est présenté chaque année ;
- D'évaluer le PLPDMA à l'issue des 6 ans ;

Phase	Fréquence réunion/événement	Objectif réunion
Elaboration du PLPDMA	A la fin de l'élaboration du PLPDMA par les services	Avis sur le projet de PLPDMA.
	Si modification suite à la consultation du public	Avis sur le projet de PLPDMA révisé.
Pilotage et suivi du PLPDMA	1 fois par an (lors de la présentation du bilan annuel du PLPDMA).	Avis sur l'avancement du PLPDMA et sur les orientations pour l'année suivante.
	A la fin des 6 ans du PLPDMA	Evaluation des résultats du programme d'action. Orientation pour l'élaboration du futur PLPDMA.

TABLEAU 1. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CCES LORS DES PHASES D'ELABORATION ET DE PILOTAGE ET SUIVI DU PLPDMA

2. Cadre réglementaire

2.1. Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV) du 17 août 2015 fixe des objectifs relatifs à l'économie circulaire et à la prévention des déchets, notamment :

- **Une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** à l'horizon 2020 par rapport au niveau de 2010.

- L'augmentation de la quantité des déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière à **55% en 2020 et à 65% en 2025**.
- **Le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets au plus tard en 2024**, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.
- L'extension de la collecte sélective à tous les plastiques d'ici 2022 (ménages) ;
- Le tri à la source des déchets des entreprises (séparation des papiers, métaux, plastiques, verres et bois) à compter du 1er juillet 2016 ;
- L'orientation des déchets non recyclables présentant un intérêt en terme de valorisation énergétique vers la filière des combustibles solides de récupération (CSR) ;
- **La réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 ;**
- Le découplage progressif entre croissance économique et consommation de matières premières, par rapport à la situation de 2010.

2.2. Loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) a instauré de nouvelles obligations pour les collectivités territoriales, parmi celles-ci, dès le 1^{er} Janvier 2021, les collectivités territoriales devront :

- Intégrer des clauses et des critères spécifiques dans leurs cahiers des charges en vue de réduire la consommation de plastiques à usage unique, la production de déchets et privilégier les biens issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées.
- Lors de l'acquisition de biens annuels, ceux-ci devront être issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrer des matières recyclées, dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.

Des objectifs en terme de prévention et de réduction des déchets ont aussi été inscrits dans la loi AGEC, il convient également aux collectivités territoriales de participer à la réalisation de ces objectifs :

- **Réduire les déchets ménagers et assimilés (DMA) de 15% d'ici 2030 (par rapport à 2010) ;**
- Tendre vers 100% de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025 ;
- Fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 ;
- Atteindre en 2023 une proportion de 5% des emballages réemployés mis sur le marché et 10% en 2027 ;
- Interdire progressivement la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables ;
- Atteindre un taux de collecte de 77% en 2025 et 90% en 2029 des bouteilles en plastique pour boisson ;
- Atteindre une réduction de 50% du nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché d'ici à 2030.

2.3. Rappel des objectifs des plans d'échelons supérieurs

Les objectifs d'un Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doivent être compatibles avec les plans d'échelons supérieurs, soit :

- Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) ;
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, désormais intégré au SRADDET ;

Les objectifs de ces plans sont décrits ci-dessous et serviront de base pour l'élaboration du PLPDMA de la CCPB.

2.3.1. Plan national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Le programme constitue donc un outil essentiel pour favoriser la transition vers l'économie circulaire, et permet de donner une traduction concrète à plusieurs mesures de la feuille de route de la conférence environnementale de 2013.

Le PNPD 2014-2020 est articulé autour de 13 axes et couvre 55 actions de prévention. Il porte un objectif de diminution de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) annuel par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010. Cet objectif a ensuite été modifié par la loi AGEC mentionnée ci-dessus pour un objectif national de réduction de **15% des DMA en 2030, par rapport au niveau de 2010**. C'est cet objectif de réduction **de 15% en 2030** qui sera considéré comme base nationale dans l'élaboration de ce PLPDMA.

2.3.2. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2031

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé, en janvier 2017, l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et son rapport environnemental, visant à décliner localement et de manière pragmatique les enjeux et objectifs réglementaires nationaux. Ce plan a été approuvé en décembre 2019 et porte des objectifs aux horizons 2025 et 2031 (par rapport à l'année de référence 2015), il est désormais intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce plan est structuré autour de 3 grands axes prioritaires :

- **Réduire la production de déchets ménagers de 12% d'ici à 2031** par rapport au scénario tendanciel en stabilisant la production globale pour compenser l'impact de l'évolution de la population (soit -50kg/hab/an et -436 000 T entre 2010 et 2031) ;
- **Atteindre une valorisation matière (déchets non dangereux) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031 ;**
- **Réduire l'enfouissement de moitié dès 2025.**

2.3.3. Résumé des objectifs

Ainsi les plans d'échelons supérieurs de prévention des déchets (PNPD et PRPGD) contiennent les objectifs suivants :

- **PNPD 2010-2020** : Réduction de **10% des DMA en 2020 par rapport au niveau de 2010**, soit un objectif de réduction de la moyenne nationale de production des DMA à un niveau de 529 kg/hab/an en 2020 (-59 kg/hab) ;
- **Loi AGEC** : Réduction de **15% des DMA en 2030 par rapport au niveau de 2010** soit un objectif de réduction de la moyenne nationale de production des DMA à un niveau de 500 kg/hab/an en 2030 (-88kg/hab) ;
- **PRPGD / SRADDET** : **Réduction de 12 % des DMA d'ici à 2031** par rapport au scénario tendanciel en stabilisant la production globale pour compenser l'impact de l'évolution de la population (soit -50kg/hab/an et -436 000 T entre 2010 et 2031) ;
- **Valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020, 65% en 2025 et 70% en 2031 ;**

Ces objectifs sont représentés sur le graphique ci-dessous :

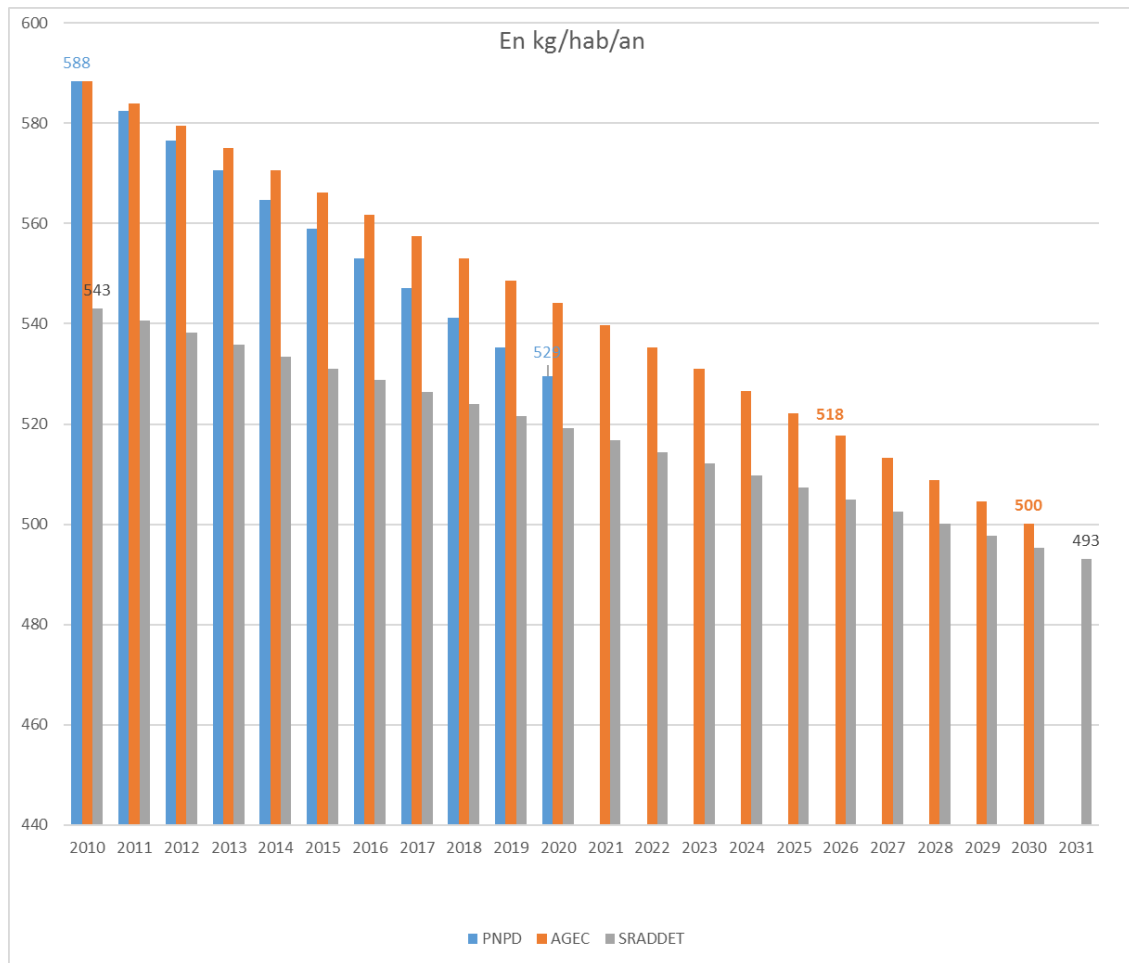


FIGURE 1. OBJECTIFS DE REDUCTION DES DMA DES DIFFERENTS PLANS NATIONAUX ET REGIONAUX

3. Diagnostic du territoire

3.1. Présentation du territoire

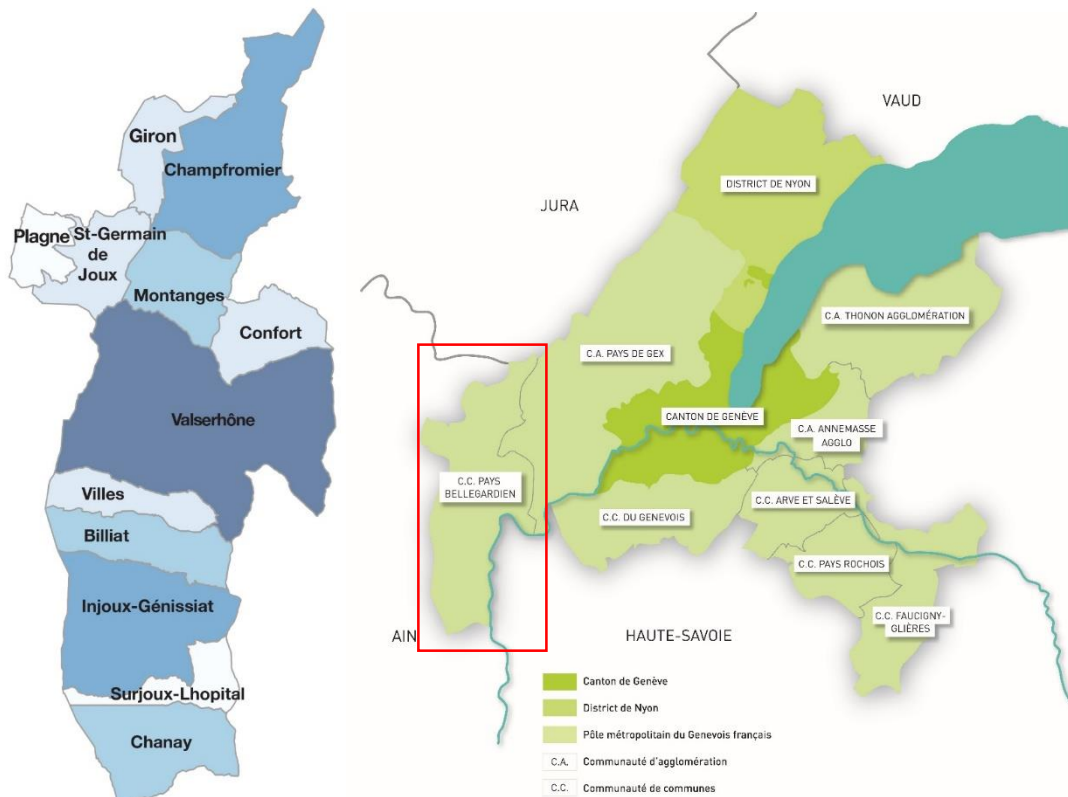


FIGURE 2. CARTE DE LA CCPB ET POSITIONNEMENT

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien assume la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 12 communes membres :

- Billiat ;
- Champfromier ;
- Chanay ;
- Confort ;
- Giron ;
- Injoux – Génissiat ;
- Montanges ;
- Plagne ;
- Saint Germain de Joux ;
- Surjoux – Lhopital ;
- Valsershône (Bellegarde sur Valserine - Chatillon en Michaille – Lancrans) ;
- Villes ;

3.1.1. Population

La population desservie compte 22 933 habitants en 2020 (Population DGF). La ville de Valsershône présente une typologie urbaine (population municipale de 17 021 habitants en 2020, soit 74 % de la population de la Communauté de Communes), les autres communes possèdent une typologie à dominante rurale.

La répartition de la population par commune ainsi que la typologie d'habitat sont représentés dans les graphiques ci-dessous, les informations sont extraites des données DGF 2020 pour la population et du recensement de la population 2016 pour la typologie d'habitat.

D'autre part, par convention avec la Communauté de Communes du Pays de Gex les habitants des communes de Léaz et Chèzery-Forens (1 399 hab.) sont autorisés à utiliser les déchetteries du territoire.

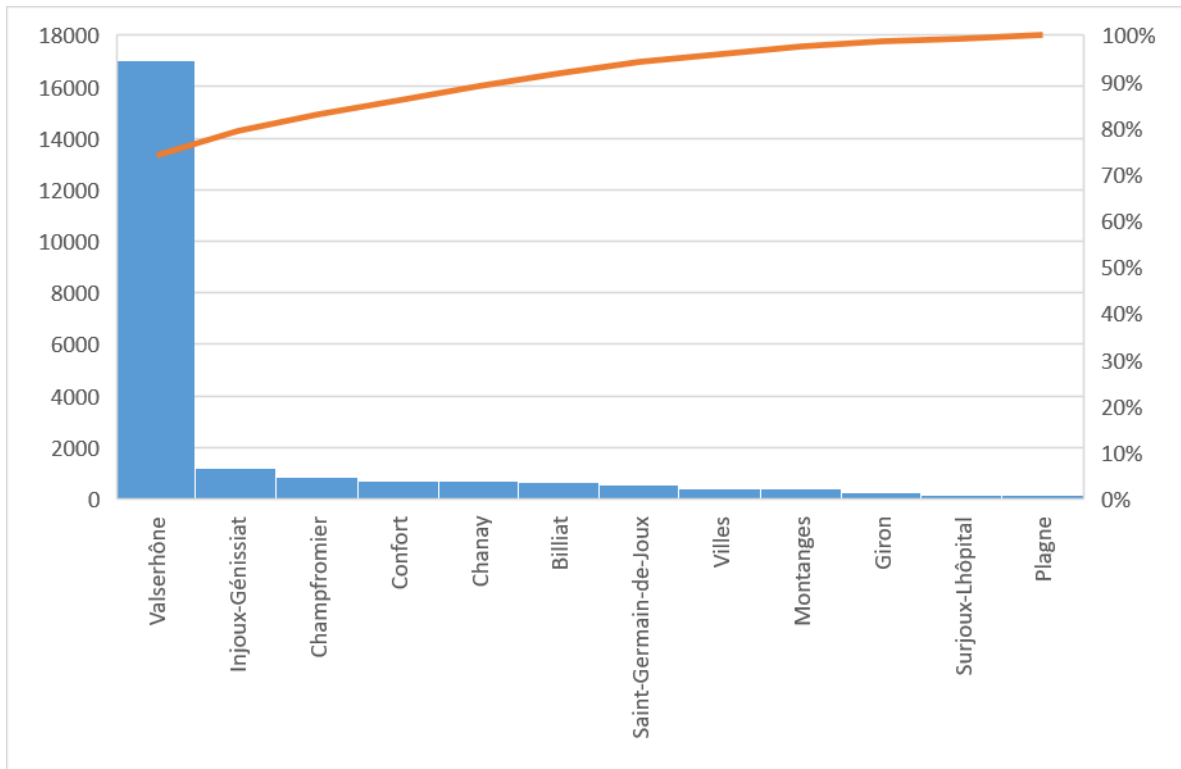


FIGURE 3. REPARTITION DE LA POPULATION DU PAYS BELLEGARDIEN PAR COMMUNE (EN NOMBRE D'HABITANTS) (POPULATION DGF, 2020)

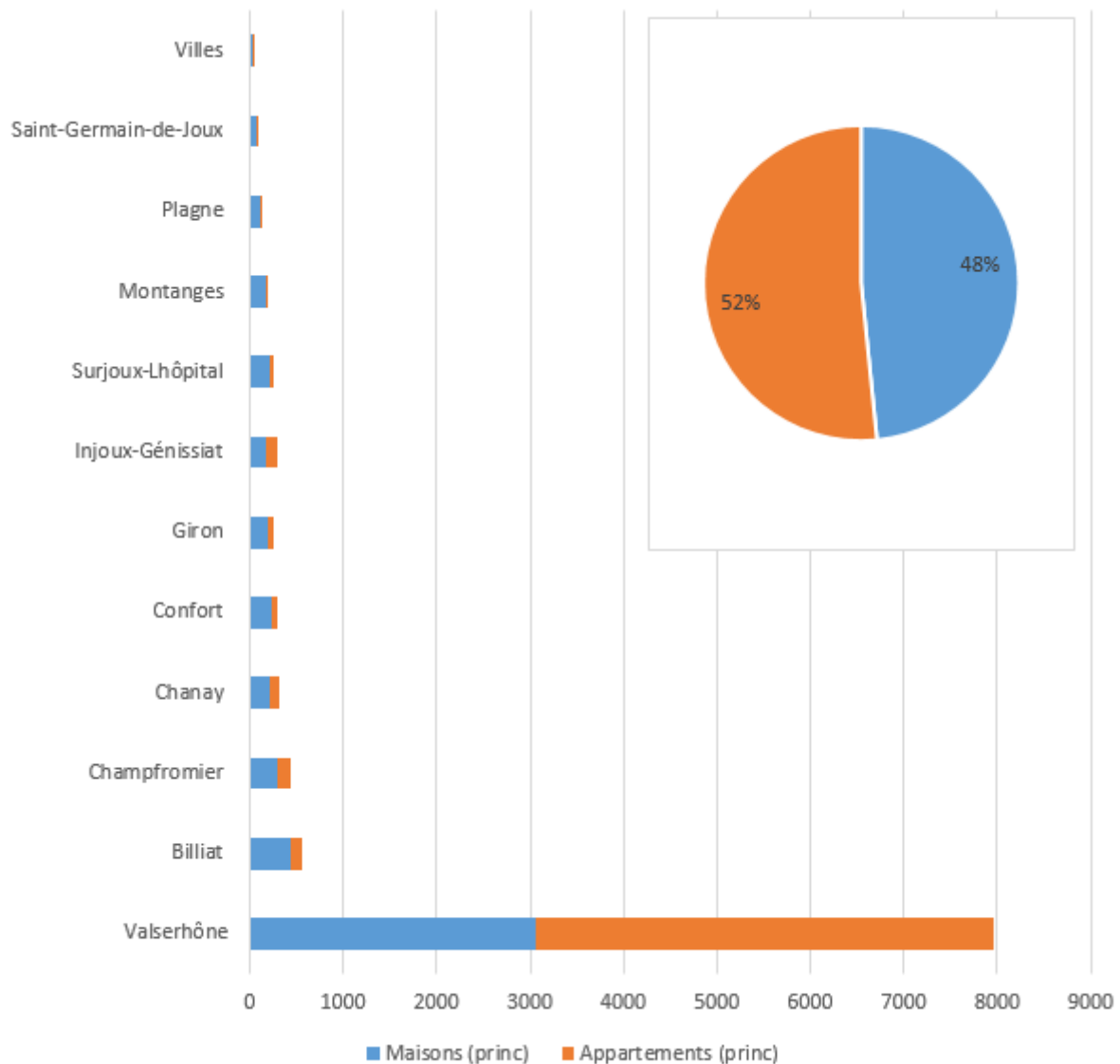


FIGURE 4. REPARTITION DE LA POPULATION ET TYPOLOGIE D'HABITAT (EN NOMBRE D'HABITATIONS) (INSEE, 2016)

L'incinération des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective ont été confiés au Syndicat Intercommunal de gestion de DEchets du FAucigny GEnevois (SIDEFAGE).

3.1.2. Redevance spéciale

La CCPB a instauré la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés pour les communes membres de la CCPB et les gros producteurs par la délibération n°05-98 du 28 septembre 2005 et a mis en place sa tarification par la délibération n°06-112 du 12 octobre 2006.

Le calcul du montant de cette redevance n'est pas le même pour les communes et les gros producteurs mais elle prend en compte le volume collecté dans les deux cas.

3.2. Etat des lieux du territoire

3.2.1. Collecte des déchets ménagers

La CCPB a passé un marché avec ECO DECHETS pour une durée de cinq ans renouvelable deux fois un an, soit sept ans maximum soit jusqu'au 31/12/2021 pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

3.2.1.1. Organisation de la collecte

La collecte des OMR se fait :

- En porte à porte ;
- En point de regroupement : zone de collecte pour une rue/un quartier/un lotissement où les bacs doivent être déposés et regroupés la veille au soir de la collecte ;
- En poste fixe : abris/zone fixe où les usagers déposent leurs sacs d'ordures ménagères dans des bacs collectifs de l'immeuble/quartier/impasse/lotissement.

3.2.1.2. Fréquence et horaires des collectes

Selon les communes, les quartiers et le type d'habitat, la collecte des ordures ménagères est réalisée 1 fois par semaine sur la totalité du territoire pour les OMR et la collecte sélective se fait 1 fois par semaine à Bellegarde-sur-Valserine et 1 fois tous les quinze jours pour les autres communes.

3.2.1.3. Conteneurisation

Les bacs de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective, de couleur grise pour la cuve et vert (pour les OMR) ou jaune (pour la collecte sélective) pour le couvercle, pucés et identifiés par le logo de la CCPB sont de 3 types relativement au flux collecté, et sont les seuls bacs jugés conformes au service de collecte. Ces bacs respectent les normes NF EN 840.1 à 840.6. : Bacs roulants de 240 litres, 360 litres, ou 660 litres.

Les habitations sont équipées systématiquement de bacs conformes, adaptés aux fréquences de collecte et au nombre d'habitants par foyer. La règle de dotation standard est de 60 litres/habitant/semaine pour la production des ordures ménagères.

Sauf exception, les ordures ménagères déposées en sac/vrac au bord de la route ou à côté du bac ne sont pas collectées.

3.2.2. Déchetteries

Jusqu'en avril 2019, la CCPB gérait 4 déchetteries : Bellegarde-sur-Valserine en délégation de service public, Châtillon-en-Michaille, Injoux- Génissiat et Champfromier en régie.

Elle a voulu rationaliser son service de déchetteries en remplaçant les déchetteries de Bellegarde-sur-Valserine et Châtillon-en-Michaille par un site unique sur la commune de Châtillon-en-Michaille. La déchetterie souhaitée par la CCPB se voulait un projet alliant sobriété, performance environnementale et évolutivité.

3.2.2.1. Déchetterie de Valserhône (Recycl'inn)

Pour des raisons de prévention des risques et de simplification d'usage des équipements, le projet devait correspondre à un mode d'accueil et de stockage privilégiant la fluidité des apports et l'évacuation des déchets tout en garantissant la sécurité des usagers et du personnel lors des enlèvements de déchets et en matière de gestion des risques de chutes de hauteur.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 décembre 2017 et a décidé d'attribuer le marché au groupement Véolia qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

La durée de la phase d'exploitation est de 7 ans à compter de l'ouverture de la déchetterie (avril 2019).

Les objectifs de performance du marché sont définis par les indicateurs suivants :

- Taux de valorisation matière,
- Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout venant non incinérable,
- Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout venant incinérable,
- Réemploi.

3.2.2.2. Déchèteries en régie (Injoux-Génissiat et Champfromier)

Les entreprises EXCOFFIER (pour les DEM) et TRIADIS (pour les DMS) ont été chargées du stockage, de l'enlèvement, du recyclage et du traitement des déchets recueillis dans les déchetteries en régie. Ces déchets sont acheminés vers des centres de traitement ou des lieux de valorisation dûment habilités à les recevoir (voir tableau ci-dessous).

3.3. Valorisation

Le SIDEFAGE gère la collecte des déchets recyclables provenant de la collecte sélective en porte à porte. Les déchets sont évacués vers des filières habilitées à recycler les déchets.

Concernant les déchets collectés en déchetteries, le type de traitement par déchet est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Type de déchets	Type de traitement	Centre de traitement
Encombrants	Valorisation énergétique	SIDEFAGE
Déchets verts	Broyage, valorisation organique	Surjoux compost
Bois – palettes	Valorisation matière	Excoffier Annecy récupération
Bois de classe B (bois traités)	Broyage, valorisation matière	Saviola
Bois de classe A (bois non traités)	Tri, préparation et valorisation matière	IDEX Energies
Gravats	Tri, compactage et valorisation matière	Excoffier recyclage
Encombrants non incinérables	Valorisation matière, énergie, incinération	Excoffier, chaîne de tri haute performance
Métaux	Tri, compactage et valorisation matière	Excoffier frères Bourbier Issoire
Plâtre	Tri, préparation et valorisation matière	Placoplatre
Laine de verre	Tri, préparation et valorisation matière	Isover
Pneumatiques	Recyclage et valorisation matière	Alpha recyclage

TABLEAU 2. EXUTOIRE DE TRAITEMENT POUR LES DECHETTERIES DE CHAMPFROMIER ET INJOUX-GENISSIAT

Type de déchets	Type de traitement	Centre de traitement
Gravats	Recouvrement de carrière	FAMY SAS
Plâtre	Valorisation matière	Nantet
Bois de classe B (bois traités)	Valorisation matière	Veolia Albens
Ferrailles et batteries	Valorisation matière	Veolia Albens
Encombrants non incinérables	Valorisation matière, Valorisation énergétique	Veolia Albens
Pneus	Valorisation matière	TFM collecte

TABLEAU 3. EXUTOIRE DE TRAITEMENT POUR LA DECHETERIE DE VALSERHONNE

3.3.1. Evolution du taux de valorisation matière depuis 2017

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes depuis 2017, on peut voir que celui-ci est en augmentation **puisqu'il atteint 51% en 2020**, de plus, de nouvelles catégories de déchets sont valorisées sous forme matière au fil des années, c'est notamment le cas des meubles, cependant ce taux reste inférieur à l'objectif du PNPD (55% en 2020), il faudra également augmenter ce taux de 2.8% par an entre 2021 et 2025 pour atteindre l'objectif de 65% de taux de valorisation en 2025 de la LETCV et du PRPGD.

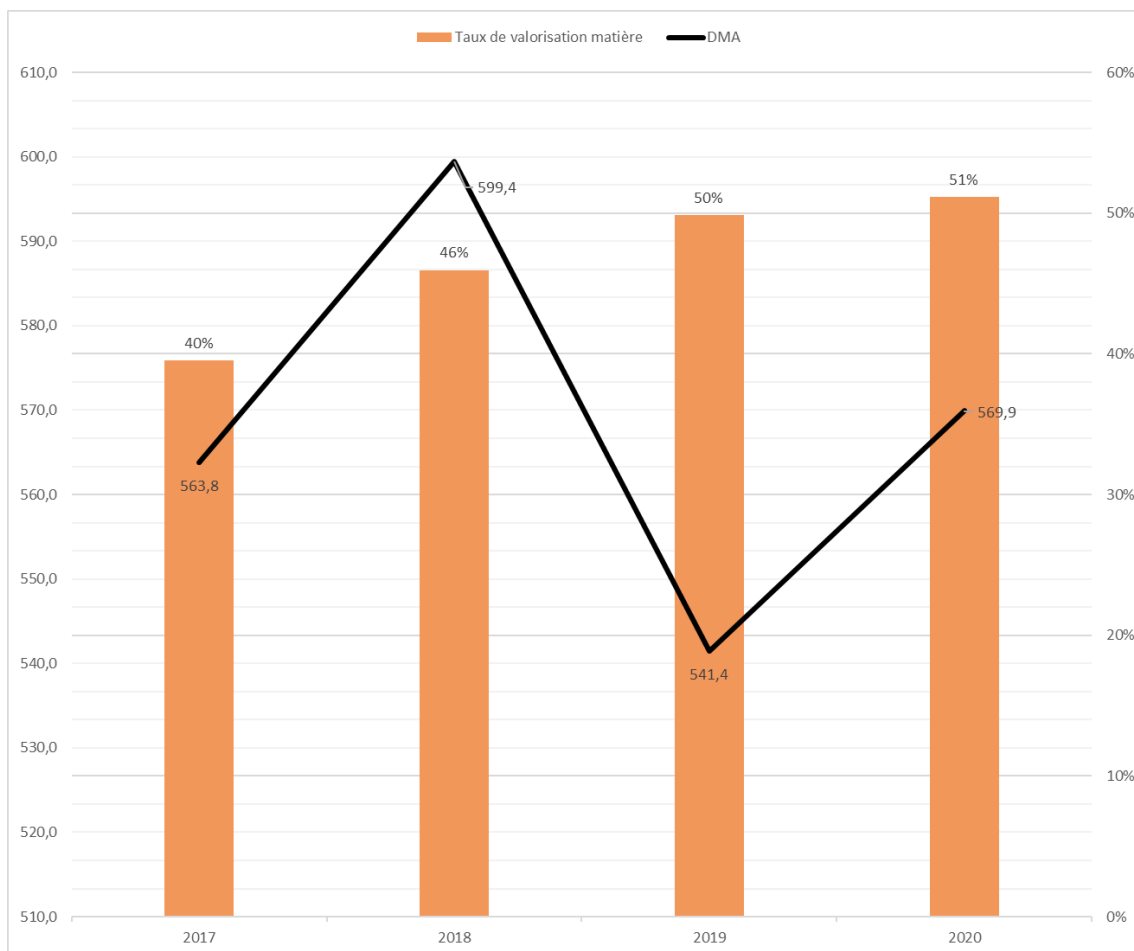


FIGURE 5. EVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION MATIERE

3.4. Diagnostic des déchets ménagers et assimilés

3.4.1. Ordures Ménagères et Résiduelles (OMR)

En 2020, **4907 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** ont été collectées sur le territoire de la CCPB, soit **214 kg/habitants pour une population de 22 933 habitants**, la moyenne nationale étant de 254 kg/hab/an en 2017 d'après les résultats du MODECOM 2017, la production moyenne de la CCPB est donc inférieure à la moyenne nationale.

3.4.1.1. Caractérisation des OMR par le SIDEFAGE

Le tableau présenté dans cette partie s'appuie sur les données de la campagne Automne 2020 de caractérisation des OMR du SIDEFAGE réalisée par le bureau d'étude Verdicité.

Le SIDEFAGE produit des caractérisations à l'échelle de chaque EPCI membre du SIDEFAGE, ces résultats sont ensuite comparés avec les résultats des autres EPCI afin d'identifier les marges de progression des intercommunalités.

Catégorie	kg/hab/an	% moyen	Sous-catégorie	% moyen	kg/hab/an
Non fibreux	22,26	10,42%	Bouteilles et flacons en PET	4,00%	8,56
			Bouteilles et flacons en polyoléfine (PEHD, LDPE, PP)	1,20%	2,57
			Emballages métaux ferreux	3,90%	8,35
			Emballages aluminium	1,30%	2,78
Fibreux	19,47	9,12%	Journaux, magazines et revues	1,10%	2,35
			Imprimés publicitaires	0,10%	0,21
			Papiers bureaucratiques	1,20%	2,57
			Emballages cartons plats	3,30%	7,06
			Emballage cartons ondulés	1,80%	3,85
			Composites ELA (Tétrapack)	1,60%	3,42
Verre	7,06	3,31%	Emballage en verre incolore et de couleur	3,30%	7,06
Compost	62,49	29,26%	Déchets alimentaires	24,10%	51,57
			Déchets de jardins	1,20%	2,57
			Éléments fins	3,90%	8,35
Autres collectes	10,06	4,71%	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	0,10%	0,21
			Câbles électriques	0,00%	0,00
			Textiles	4,60%	9,84
			Produits chimiques	0,00%	0,00
			Tubes fluorescents et ampoules basses consommations	0,00%	0,00
			Piles et accumulateurs	0,00%	0,00
			Autres déchets ménagers spéciaux	0,00%	0,00
Déchets ménagers résiduels	92,23	43,19%	Produits alimentaires non consommés	3,50%	7,49
			Autres putrescibles	0,00%	0,00
			Emballages papiers	1,20%	2,57
			Autres papiers	1,60%	3,42
			Autres cartons	0,30%	0,64
			Autres emballages composites	1,10%	2,35
			Textiles sanitaires fraction hygiénique	3,10%	6,63
			Textiles sanitaires fraction papiers souillés	2,00%	4,28
			Sacs poubelles + films des professionnels	2,80%	5,99
			Films des particules (emballages, sacs de caisse, films alimentaires)	4,70%	10,06
			Autres emballages plastiques (hors calage en polystyrène)	3,60%	7,70

			Calage en polystyrène grands formats	0,00%	0,00
			Autres plastiques	1,80%	3,85
			Emballages combustibles	0,10%	0,21
			Combustibles non classés	8,00%	17,12
			Autres déchets en verre	0,00%	0,00
			Autres métaux ferreux	0,50%	1,07
			Emballages incombustibles	0,00%	0,00
			Incombustibles non classés	8,80%	18,83
Total	214	100%	Total	100%	214

TABLEAU 4. COMPOSITION DES OMR DE LA CCPB EN FONCTION DES CONSIGNES DE TRI (CAMPAGNE AUTOMNE 2020)

Le tableau 5. Et la figure 6 ci-dessous présentent l'évolution de la caractérisation des déchets produits sur la CCPB de 2016 à 2020. On peut noter que la part des déchets putrescibles ainsi que celle des papiers semblent augmenter (sauf exception en 2017), tandis que celle des cartons semble diminuer. La part des plastiques est relativement stable et il est difficile de dégager des tendances pour les autres catégories.

On peut voir que les résultats de la campagne 2020 pour la CCPB sont assez proches des résultats de 2019, on peut donc supposer que la crise sanitaire liée au COVID 19 a eu assez peu d'impact sur la qualité des OMR de la CCPB, cependant ces résultats sont à prendre avec précaution puisque seulement une campagne de caractérisation a pu avoir lieu en 2020 (à l'automne) contre deux campagnes de caractérisation normalement réalisées annuellement au printemps et à l'automne.

En comparaison avec la campagne nationale de caractérisation des DMA on peut relever les différences suivantes : la part de textiles sanitaires pour la CCPB semble inférieure à la moyenne nationale (entre 7.13% et 10.50% pour la CCPB contre 14% pour la moyenne nationale), tandis que la part de plastiques est supérieure à la moyenne nationale (entre 18.50% et 24.20% pour la CCPB contre 15% pour la moyenne nationale). Les résultats de la CCPB sont plus proches des résultats de la moyenne du SIEFAGE 2020.

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	MODECOM national 2017	Moyenne SIDEPAGE 2020
Déchets putrescibles	24,90%	22,00%	28,00%	27,07%	27,00%	27,0%	27,10%
Papiers	7,50%	9,70%	8,50%	8,82%	8,20%	9,0%	9,30%
Cartons	7,50%	5,60%	4,80%	5,43%	5,40%	6,0%	5,80%
Composites/complexes	4,20%	3,30%	3,90%	3,54%	3,60%	2,0%	3,80%
Textiles	2,50%	3,10%	1,70%	3,32%	3,00%	3,0%	2,80%
Textiles sanitaires	9,60%	8,40%	10,50%	7,13%	8,30%	14,0%	8,20%
Plastiques	19,90%	24,20%	18,50%	20,11%	20,00%	15,0%	19,20%
Combustibles Non Classés (NC)	2,20%	2,50%	4,00%	3,69%	4,10%	5,0%	4,20%
Verre	6,20%	4,00%	4,10%	3,72%	3,90%	5,0%	6,10%
Métaux	4,10%	4,60%	4,20%	3,66%	4,20%	4,0%	3,60%
Incombustibles NC	1,80%	1,60%	6,20%	4,73%	4,90%	1,5%	4,30%
DMS	0,70%	1,00%	0,20%	1,00%	0,60%	0,5%	0,30%
Eléments fins	9,10%	10,00%	5,50%	7,78%	7,00%	8,0%	5,20%

TABLEAU 5. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DES OMR DE LA CC DU PAYS BELLEGARDIEN PAR CATEGORIES

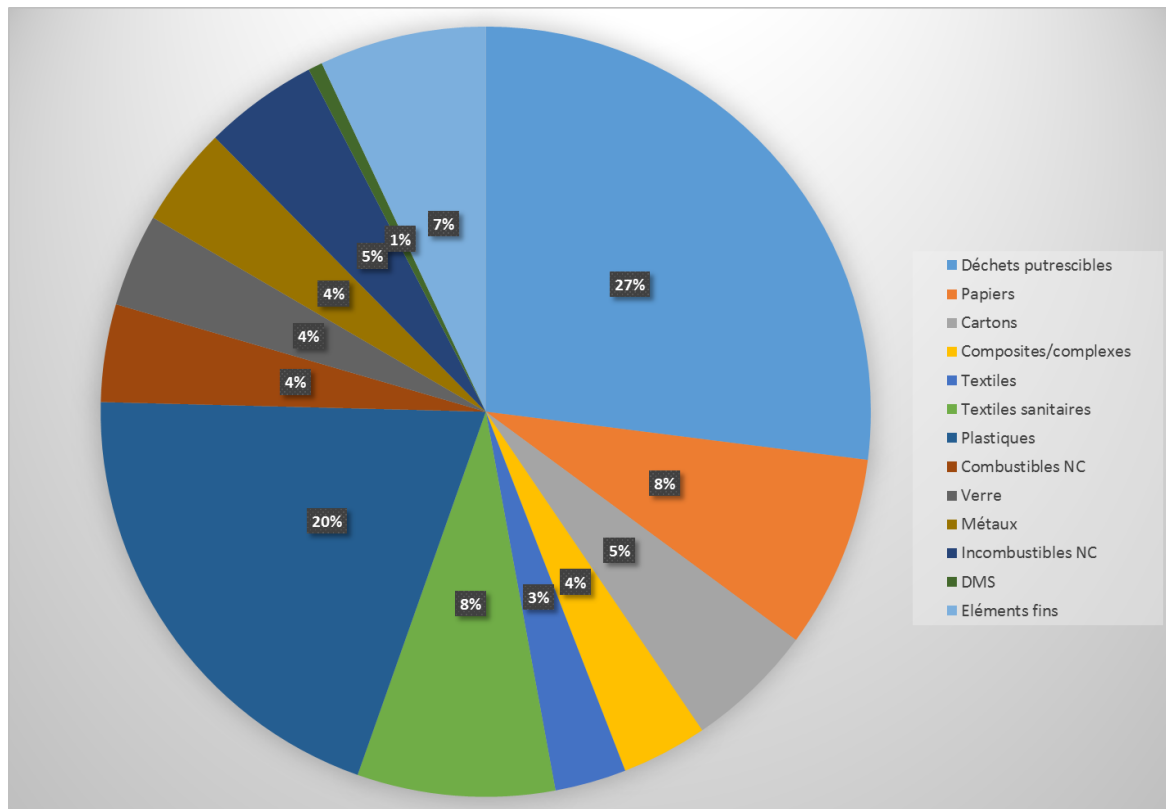


FIGURE 6. CARACTERISATION DES OMR DE LA CCPB

3.4.1.2. Gisements d'évitement prioritaires

Le gisement d'évitement est la quantité annuelle de déchets qui sera directement impactée par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de prévention.

D'après les tableaux 3 et 4. On peut identifier les gisements d'évitement prioritaires suivants :

- **Les déchets putrescibles pour 27% ;**

- La production de ces déchets sera réduite par la mise en place de la valorisation des biodéchets à la source d'ici 2024. Il est aussi possible de réduire la part des produits alimentaires non consommés (3.50%) par la mise en place d'actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire au sein des foyers mais aussi dans la restauration collective.
- **Les plastiques pour 20% ;**
 - Certains de ces déchets pourraient également être réorientés vers les bacs de recyclage lorsque l'extension de la consigne de tri sera développée sur le territoire de la CCPB. La loi AGEC et la diminution de la vente des plastiques à usage unique devrait également contribuer à la réduction de cette part. Il est aussi possible de mettre en place des actions de sensibilisation et de promotion d'alternatives aux plastiques à usage unique.
- **Les papiers (8%) et cartons (5%) pour 13% ;**
 - Il est possible de réduire cette part par diverses actions, notamment la distribution d'autocollants « stop-pub », ou des actions de sensibilisation aux gestes de tri et à la dématérialisation permettraient également de diminuer la proportion de cette catégorie.
- **Les textiles (3%) et textiles sanitaires (8%) pour 11%**
 - La promotion d'alternatives lavables aux couches, serviettes hygiéniques, etc... pourrait permettre de diminuer cette fraction. Les textiles non sanitaires pourraient être réorientés vers des filières de récupération et valorisation.

Pour la CCPB, ces quatre catégories de déchets représentent 72% des OMR soit 153.86 kg/hab/an.

Il paraît aussi important de considérer les catégories de déchets suivantes puisque ceux-ci pourraient être redirigés vers des filières de valorisation adéquates :

- Verre : 4% ;
- Métaux : 4% ;

3.4.2. Collecte sélective

En 2020 la collecte sélective (verre, carton, poubelle jaune) représentait **2 286 tonnes**, soit **99.7 kg/habitants pour une population de 22 933 habitants**, la moyenne nationale étant de 103 kg/hab/an d'après les résultats du MODECOM 2017, la production de déchets dans la catégorie collecte sélective sur la CCPB est inférieure à la moyenne.

La CCPB organise sa collecte sélective en multi-matériaux, ci-dessous la caractérisation des déchets collectés sélectivement.

Collecte sélective 2020			
Catégorie	Tonnage	en kg/habitants	Pourcentage
Verre	750,4	32,7	33%
Cartons	325,9	14,2	14%
Poubelle jaune	1209,4	52,7	53%

TABLEAU 6. COLLECTE SELECTIVE 2020

3.4.3. Répartition des déchets en déchetteries

Le service gestion des déchets présente chaque année dans son rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des informations sur la quantité des déchets collectés dans les différentes déchetteries du territoire. Ces informations sont présentées ci-dessous dans le tableau et la figure associés.

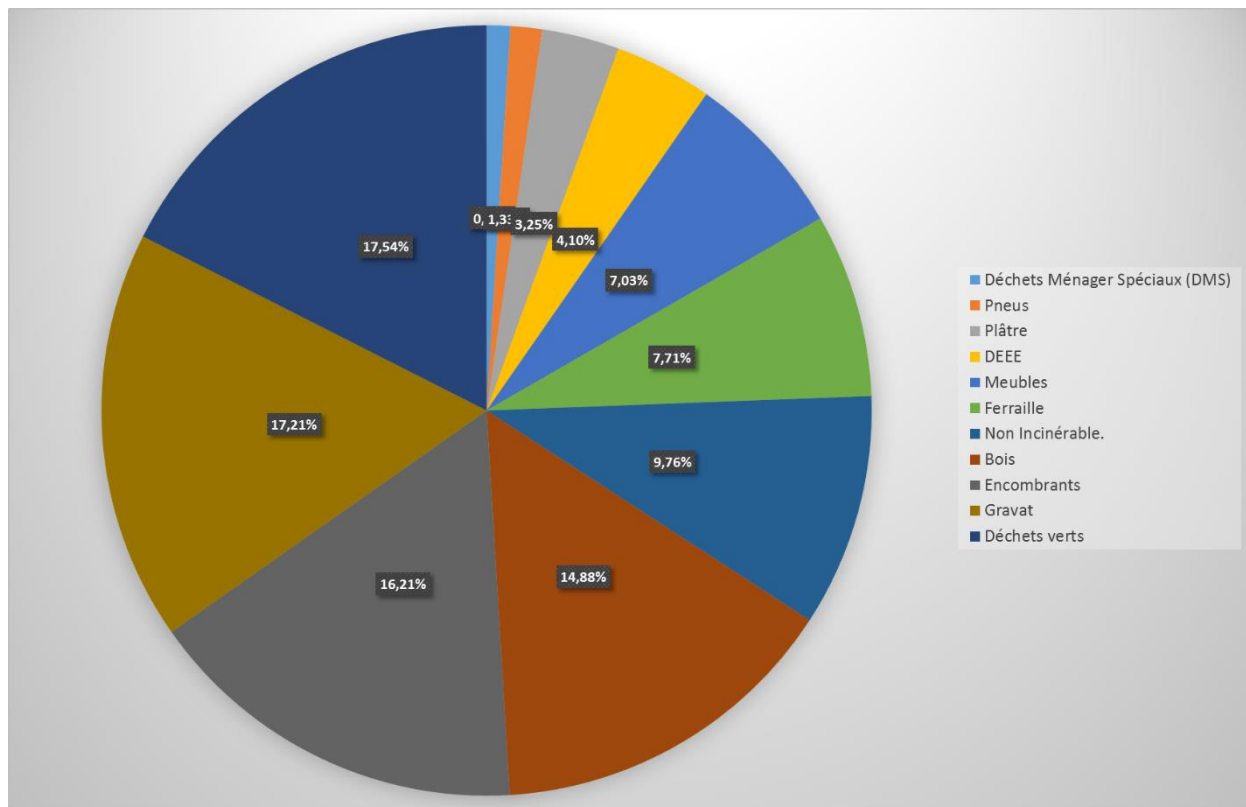


FIGURE 7. REPARTITION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIES PAR CATEGORIE

Déchetteries	Total (en T)	En kg/hab/an	Pourcentage
Déchets Ménager Spéciaux (DMS)	58,4	2,5	1%
Pneus	78,4	3,4	1%
Plâtre	192,1	8,4	3%
DEEE	242,6	10,6	4%
Meuble	415,5	18,1	7%
Ferraille	455,6	19,9	8%
Non Incinérable	577,3	25,2	10%
Bois	879,5	38,4	15%
Encombrants	958,3	41,8	16%
Gravats	1017,4	44,4	17%
Déchets verts	1037,0	45,2	18%
Total / déchetteries	5877,1	257,8	100%

TABLEAU 7. TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPOLOGIE DE DÉCHET EN 2020 SUR LES DIFFÉRENTES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE (EN TONNES)

3.4.3.2. Gisements d'évitement prioritaires

D'après le tableau 7. Et la figure 7. Les gisements d'évitement prioritaires pour la CCPB sont les suivants :

- **Les déchets verts : 1037 tonnes soit 45 kg/hab/an et 18% des déchets collectés en déchetteries ;**
 - o L'encouragement de la gestion domestique de ces déchets pourrait permettre une diminution de la quantité de déchets verts collectés en déchetteries.
- **Les gravats : 1017 tonnes soit 44 kg/hab/an et 17% des déchets collectés en déchetteries ;**
 - o Les gravats et autres déchets de travaux représentent une part importante des déchets produits en France, l'ADEME (cf. : Bâtiments et travaux publics : prévention et valorisation des déchets) préconise plusieurs solutions de réduction à la source et de réemploi de ces déchets notamment : l'écoconception, la réutilisation des matériaux sur site, le don de matériaux, etc...
- **Les encombrants : 958 tonnes soit 42 kg/hab/an et 16% des déchets collectés en déchetteries ;**
 - o La part des encombrants pourra être réduite par la mise en place des bennes écomobilier dans les déchetteries de Valserhône et d'Injoux-Génissiat mais aussi par la récupération de meubles en déchetteries par la Recyclerie du Pays Bellegardien ainsi que son service « Allo débarras », le don est aussi à encourager.
- **Le bois : 880 tonnes, soit 38 kg/hab/an et 15% des déchets collectés en déchetteries ;**
 - o Comme présenté en [3.4.1.2](#), l'encouragement de la gestion domestique de ces déchets pourrait permettre une diminution de la quantité de bois collectés en déchetteries.

Ces 4 catégories de déchets représentent 3892 tonnes soit 170 kg/hab/an et 66% des déchets collectés dans les déchetteries de la CCPB.

3.4.4. Bilan sur la production des DMA

En 2020 la **quantité totale de DMA produite par habitant sur le territoire de la CCPB était de 571.5 kg**, soit une quantité de DMA légèrement inférieure à la moyenne nationale de 2017 (580 kg/hab/an).

Avant 2015, la catégorie « Collecte Sélective » : fibreux, non-fibreux, verres était collectée en Point d'Apport Volontaire (PAV) et directement en déchetteries et en point vert, la collecte en Porte à Porte (PàP) n'a démarrée qu'en 2015. Par soucis de cohérence, les tonnages collectés de déchets fibreux, non-fibreux et verres comptabilisés dans la catégorie déchetterie avant 2015 dans les rapports d'activités ont ici été comptabilisés dans la catégorie « Collecte Sélective ».

Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, il y a une tendance générale à la hausse de la quantité de DMA produite sur le territoire de la CCPB depuis 2010 avec une évolution d'environ 11% entre 2010 et 2020, cependant, cette évolution n'est pas stable et on peut la découper en plusieurs phases :

- Entre 2010 et 2014 : On observe une tendance générale à la hausse de la quantité de DMA collectée (de 516 kg/habitants en 2010 à 592 kg en 2014) ;
- Entre 2014 et 2020 : On observe une baisse de la quantité de DMA collectée entre 2014 et 2015 puis une stabilisation de cette quantité collectée autour de 570 kg/habitants de 2015 à 2020 (malgré une fluctuation importante entre 2018 et 2019 probablement due à la fermeture de la déchetterie de Bellegarde et à l'ouverture de la déchetterie Recycl'inn).

On peut également identifier les tendances suivantes pour les catégories de déchets :

- **Pour les OMR** : la quantité collectée a diminué depuis 2010 et semble se stabiliser depuis 2015 autour de **210 kg/habitants**.
- **Pour la collecte sélective** : la quantité collectée a augmenté entre 2012 et 2015 et semble également se stabiliser autour de **99 kg/habitants** depuis 2015.
- **Pour les déchets collectés en déchetteries** : On observe une plus grande variation pour cette catégorie que pour les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

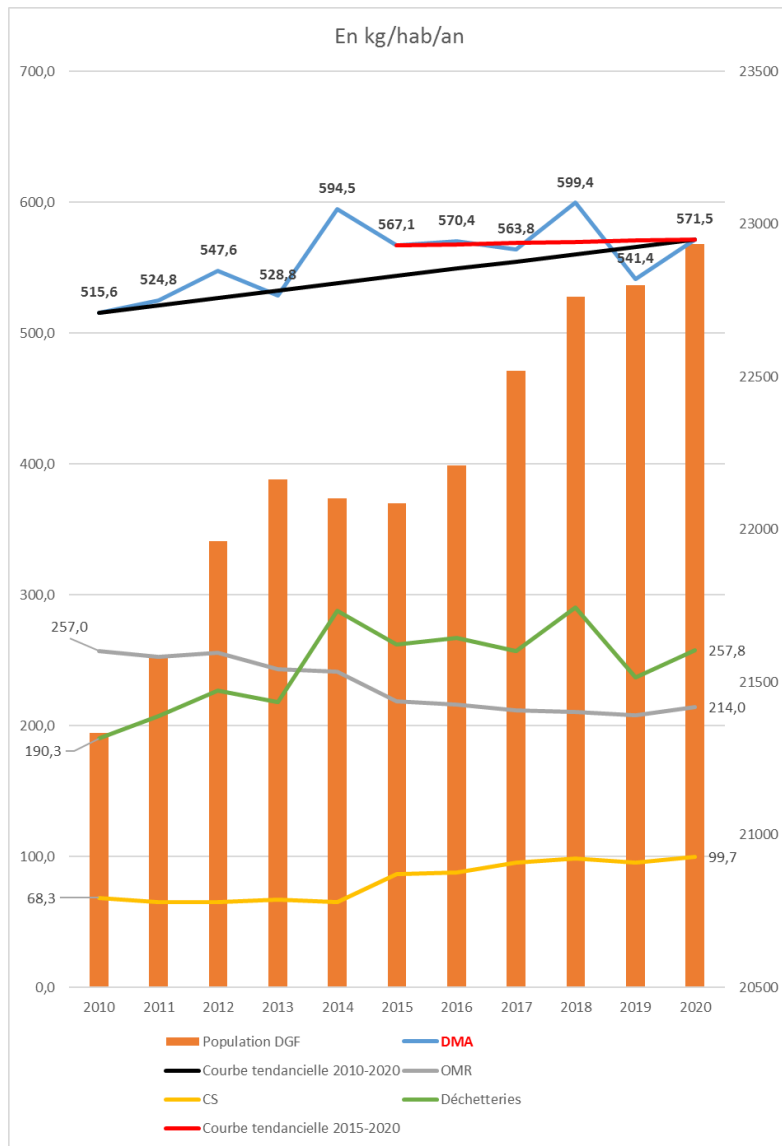


FIGURE 8. EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA PAR HABITANT (AXE DE GAUCHE) ET DE LA POPULATION (AXE DE DROITE) SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPB DEPUIS 2010.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des DMA sur le Pays Bellegardien depuis 2010. Les cases en noir dans le tableau représentent les catégories non collectées ou pour lesquelles il n'y a pas eu de collecte de données. En 2020, la collecte des bennes textiles a été reprise par la Recyclerie du Pays Bellegardien en cours d'année, ainsi il n'y a pas de données concernant le tonnage récolté.

Année	2010			2011			2012			2013			2014		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Population	21 334			21 582			21 961			22 084			22 100		
CS	1457	68	13%	1412	65	12%	1432	65	12%	1485,54	67	13%	1443,5	65	11%
OMR	5483	257	50%	5446	252	48%	5613	256	47%	5375	243	46%	5337	241	41%
OMA (OMR + CS)	6940,0	325	63%	6858,0	318	61%	7045,0	321	59%	6860,5	311	59%	6780,5	307	52%
Déchetteries	4059,0	190	37%	4467,6	207	39%	4981,0	227	41%	4818,0	218	41%	6302,4	285	48%
Vêtements															
DMA	10999,0	516	100%	11325,6	525	100%	12026,0	548	100%	11678,6	529	100%	13082,9	592	100%

Année	2015			2016			2017			2018			2019			2020		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Population	22 084			22 210			22 518			22 762			22 798			22 933		
CS	1914	87	15%	1947,63	88	15%	2142,77	95	17%	2243,4	99	16%	2166,24	95	18%	2285,71	100	17%
OMR	4830	219	39%	4793	216	38%	4768,04	212	38%	4788,66	210	35%	4742,72	208	39%	4907,6	214	38%
OMA (OMR + CS)	6744,0	305	54%	6740,6	303	53%	6910,8	307	54%	7032,1	309	52%	6909,0	303	56%	7193,3	314	55%
Déchetteries	5779,0	262	46%	5929,0	267	47%	5784,0	257	46%	6612,0	290	48%	5401,4	237	44%	5912,2	258	45%
Vêtements													33,0	1,4	0%			
DMA	12523,0	567	100%	12669,6	570	100%	12694,8	564	100%	13644,1	599	100%	12310,3	540	100%	13105,5	571	100%

1. Tonnage annuel
2. Kg/habitants
3. Pourcentage

TABLEAU 8. TONNAGE DE DECHETS COLLECTES ET PRODUCTION PAR HABITANTS DES DMA DE LA CCPB DE 2010 A 2020.

3.4.5. Evaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités (étude ADEME 2016)

Le potentiel de réduction est la fraction que l'on peut envisager de réduire par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions. Il s'exprime souvent en kg/habitant/an.

L'ADEME a réalisé une étude en 2016 présentant 15 actions de prévention des déchets ainsi que le gisement d'évitement concerné et leurs potentiels de réduction (étude 2016 d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités). Les résultats de cette étude sont présentés dans le tableau ci-dessous. Cette étude permet d'identifier les actions avec les gisements d'évitement les plus importants :

- **La gestion domestique des biodéchets** : 161.55 kg/hab/an (comprend : les déchets alimentaires et de jardins dans les OMR, la collecte des biodéchets et déchets verts en déchèteries) ;
- **La promotion de produits peu générateurs de déchets d'emballage** : 78 kg/hab/an ;
- **Le compostage partagé des biodéchets** : 74.9 kg/hab/an ;

Catégorie	Actions	Gisement d'évitement (kg/hab/an)	Potentiel de réduction moyen (en kg/hab/an)	Potentiel de réduction haut (en kg/hab/an)
Sensibilisation et réduction de production de déchets	Réduction de l'utilisation des sacs à usage unique	1,3		
	Réduction des papiers d'impression dans les activités tertiaires (en kg/employé/an)	62,4	12,5	25
	Stop PUB	13,6	1,85	3,66
	Promotion de l'eau du robinet	2,9		
	Promotion de produits peu générateurs de déchets d'emballage	78		1,5
Développement de solutions innovantes	Développement de la consigne pour le réemploi des bouteilles en verre	28		
	Développement de la vente en vrac	2,4		
Produits hygiéniques jetables	Fraction hygiénique des textiles sanitaires	19		
	Couches enfants jetées	9,4		
Gaspillage alimentaire	Prévention du gaspillage alimentaire au plan domestique (gaspillage alimentaire au sens strict)	32	10	17,5
	Prévention du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (gaspillage alimentaire au sens strict) (en g/pers/repas)	167	55	157
Réemploi/réutilisation	Réemploi et réutilisation de textiles, linges et chaussures (TLC)	9,2	1,4	3,3
	Réemploi et réutilisation de mobilier ménager	26	1,3	
	Réemploi et réutilisation des DEEE	20,4	0,11	
Compostage	Compostage domestique des biodéchets	161,55	6,2	20
	Compostage partagé	74,9	11	25

TABLEAU 9. RESULTATS DE L'ETUDE DE L'ADEME (ETUDE 2016 D'EVALUATION DES GISEMENTS D'EVITEMENT, DES POTENTIELS DE REDUCTION DE DECHETS ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX EVITES).

3.5. Prévision de l'évolution tendancielle 2020-2026 de la quantité de DMA

A partir des données du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la CCPB et de la courbe d'évolution des DMA entre 2010 et 2019, une courbe d'évolution tendancielle de la production des DMA sur le territoire de la CCPB entre 2019 et 2026 a été réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Une évolution de la population de +1.10%/an.
- Une évolution de la production des DMA de +0.15%/an (soit le taux d'évolution des DMA collectés sur la CCPB entre 2015 et 2020).

Selon ce scénario d'évolution tendancielle on obtiendrait en 2026 une population de **24 452 habitants** et une production de **14 103 tonnes de DMA**, soit **576.8 kg/habitants/an**.

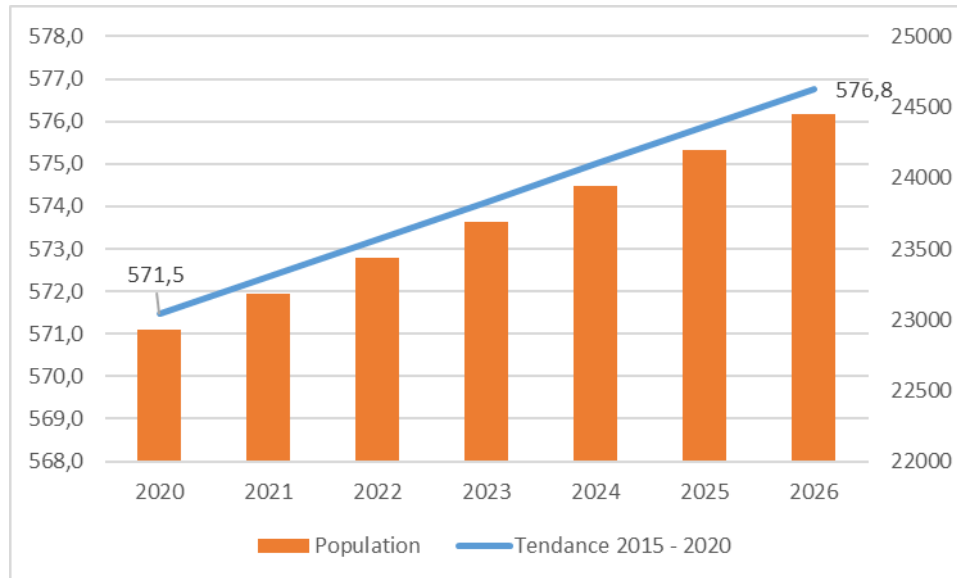


FIGURE 9. EVOLUTION TENDANCIELLE DE LA POPULATION ET DE LA PRODUCTION DE DMA.

3.6. Actions de préventions engagées et plans connexes

3.6.1. Actions du PCAET sur la prévention des déchets

La CCPB a approuvé son PCAET en conseil communautaire le 12 mars 2020 par la délibération n°20-DC027, celui-ci comprend 37 actions dont certaines concernent directement la prévention des déchets, notamment les actions suivantes :

- A7. Mener l'étude de préfiguration préalable à l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des bio-déchets des usagers bénéficiaires du service public de collecte sur le territoire du SIDEFAGE ;
- A22. Prioriser le réemploi par la création d'une Recyclerie ;
- A23. Etudier la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative ;
- A24. Développer le compostage en pied d'immeuble.

Parmi ces actions, deux ont déjà été lancées en 2020 : A7 et A22.

A7 : étude de préfiguration préalable à l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des bio-déchets des usagers bénéficiaires du service public de collecte sur le territoire du SIDEFAGE.

- Le SIDEFAGE a lancé une étude en 2020 dans l'optique de développer un schéma de gestion de bio-déchets en préparation de l'obligation de tri des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

A22 : Prioriser le réemploi par la création d'une Recyclerie.

La Recyclerie du Pays Bellegardien est une structure de l'économie sociale et solidaire qui contribue à la réduction des déchets en offrant une seconde vie aux objets. Elle répond à 3 objectifs principaux :

- **Social** : en créant de l'emploi localement et en répondant aux besoins du territoire en matière d'insertion,
- **Environnemental** : en donnant priorité au quotidien à la réduction, au réemploi puis au recyclage des matériaux et objets destinés à devenir des déchets,
- **Economique** : par le développement économique local.

La Recyclerie du Pays Bellegardien est exploitée par l'AGCR (Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage). Elle permet aux habitants du Pays Bellegardien de déposer les objets suivants :

- Meubles ;
- Petit et gros électroménager, appareils de chauffage en état de fonctionnement ;
- Equipements sanitaires en état de fonctionnement ;
- Luminaires ;
- Vaisselle, bibelots, objets de décoration ;
- Livres, cd, dvd ;
- Jouets ;
- Matériels de sport et vélos ;
- Outils et outillage en état de fonctionnement ;
- Textiles (également via les conteneurs de textiles sur le territoire de la CCPB) ;
- Tout autre objet en fin d'usage pouvant être réemployé, réutilisé ou recyclé.



FIGURE 10. LOGO DE LA RECYCLERIE DU PAYS BELLEGARDIEN

3.6.2. Autres actions engagées

D'autres actions ont également été engagées sur la CCPB dans le cadre de la prévention des déchets.

1. La campagne de distribution de composteurs.

La CCPB a lancé en 2009 une campagne de distribution de composteurs pour les habitants de son territoire. L'objectif de cette campagne est d'équiper 25% des foyers du territoire (en habitat pavillonnaire) de composteurs, soit environ 1200 foyers. 43 composteurs ont été distribués en 2020.

Les composteurs distribués sont d'une capacité de 400 litres et sont distribués aux habitants de la CCPB pour un montant de 20€.



FIGURE 11. EXEMPLE DE COMPOSTEUR DISTRIBUE SUR LA CCPB.

2. Une campagne de communication numérique à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2020.
3. Conteneur de récupération de TLC : 11 conteneurs sont répartis sur le territoire de la CCPB, la collecte est assurée depuis 2020 par la Recyclerie du Pays Bellegardien, également en charge de la revalorisation (nettoyage, tri, revente) de ces textiles.

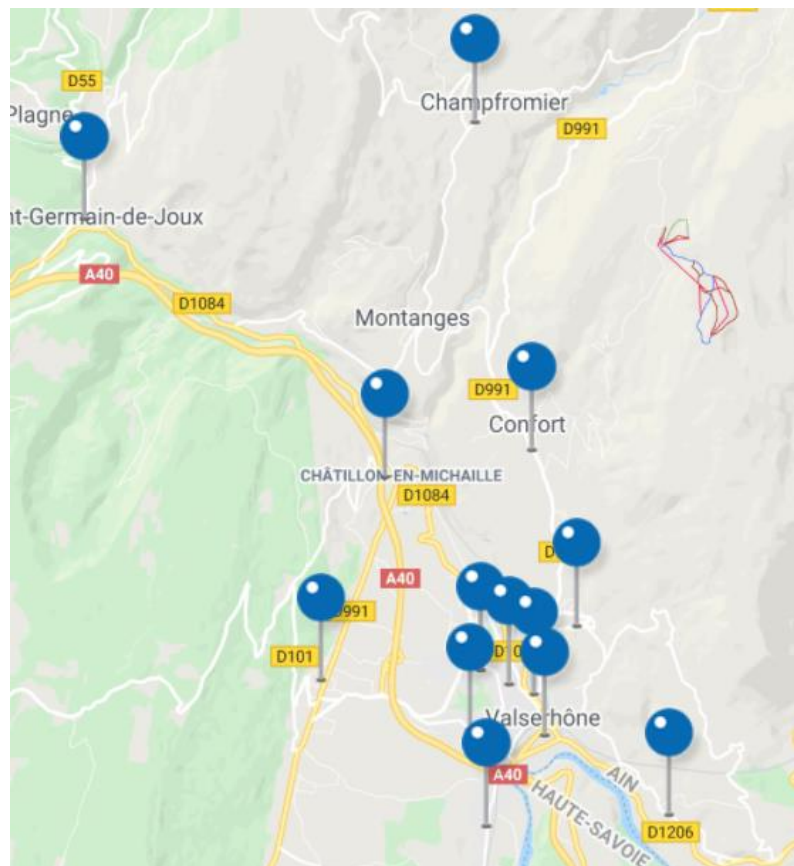


FIGURE 12. CONTENEURS DE RECUPERATION TEXTILES

4. Programme d'actions 2021 - 2026

4.1. Objectifs du PLPDMA

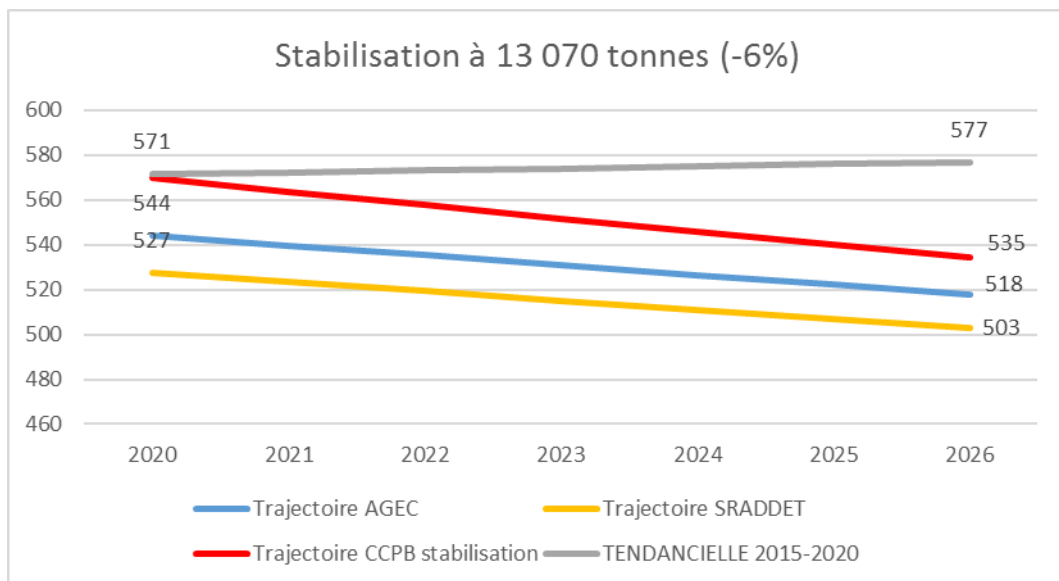


FIGURE 13. OBJECTIF DES DECHETS DE LA CCPB EN FONCTION DE LA TRAJECTOIRE NATIONALE ET REGIONALE

Les objectifs stratégiques retenus pour l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (PLPDMA) sont les suivants :

- Une **réduction de -6.2% de la production des DMA pour 2026** par rapport au niveau de base de 2020, soit une diminution **d'environ -1% par an**.
- Un objectif de **valorisation matière des déchets non dangereux, non inertes de 65% pour 2025**, soit une **augmentation de 3% par an**.

Ces objectifs sont en lien avec les objectifs et recommandations des plans de prévention d'échelle supérieure :

- PRPGD : préconisation de stabilisation des tonnages de DMA collectés par les EPCI.
- Objectif LETCV et PRPGD : valorisation matière des déchets non dangereux, non inertes de 65% pour 2025.

Afin d'atteindre ces objectifs, un programme d'actions sur la période 2021-2026 a été rédigé en s'appuyant sur le guide « élaborer et conduire avec succès un PLPDMA » de l'ADEME. Ce programme d'action comporte 6 axes dont les fiches actions sont présentées dans la partie suivante.

- Sensibilisation et mobilisation des acteurs
- Gestion des biodéchets et des déchets verts
- Promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation
- Développer la consommation responsable
- Réduire la pollution générée par les déchets
- Exemplarité de la collectivité en matière de prévention et réduction des déchets

4.2. Fiches actions du PLPDMA

AXE 1. SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

Action 1.1. Lancer une campagne de communication sur la prévention des déchets

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaire	Service communication
Public visé	Citoyens, scolaires, acteurs économiques
Produits visés	DMA
Gisement d'évitement	Quantité de DMA 2020 : 571.5 kg /hab/an

CONTEXTE

La prévention et la réduction des déchets est un sujet qui requiert un engagement fort des citoyens afin de pouvoir être efficace.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

À travers la communication, il s'agit donc d'impulser une véritable culture de la prévention des déchets sur le territoire, ce qui implique des changements de comportement pour beaucoup d'acteurs, dont les citoyens. Un plan de communication sur la durée de ce plan sera élaboré en reprenant les différents axes de ce PLPDMA :

1. Gestion des biodéchets et déchets verts ;
2. Promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation ;
3. Développer la consommation responsable ;
4. Réduire la pollution locale générée par les déchets ;
5. Exemplarité de la collectivité en matière de prévention et de réduction des déchets ;

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place un plan de communication en matière de prévention des déchets ou, plus largement, d'économie circulaire, déterminant les actions à mettre en œuvre sur la période du PLPDMA.
- Augmenter le niveau de connaissance des gestes de la prévention des déchets.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices (environnementaux, économiques, éthiques et sociaux) issus du changement de comportement.
- ✓ Informer sur les actions en cours sur le territoire et sur leurs impacts.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
Implication du service communication nécessaire	Quantité de DMA/habitants/an

AXE 1. SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

Action 1.2. Accompagner les acteurs de la restauration collective à la prévention du gaspillage alimentaire

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Communes, Département, Région
Public visé	Acteurs de la restauration collective (écoles, collèges, lycée, etc...)
Produits visés	Déchets alimentaires non consommés
Gisement d'évitement	Produits alimentaires non consommés (OMR): 7.5 kg/hab/an

CONTEXTE

Presque la moitié (48%) des repas hors domicile sont pris en restauration collective et il est estimé qu'environ 10 kg/personne/an sont gaspillés sur ces repas, ce qui représente un volume d'environ 20% de gaspillage sur les portions distribuées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans un premier temps, un diagnostic recensant les actions réalisées par les différents établissements de la CCPB (lycée, collèges, écoles) sera réalisé. Dans un second temps, en partenariat avec les structures qui gèrent ces établissements, des actions permettant la réduction du gaspillage alimentaire seront lancées :

- Information sur les enjeux du problème, notamment financier et des bonnes pratiques pour les gestionnaires ;
- Aider à l'insertion de critères et de clauses de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les marchés gérés par les communes ;
- Aider à l'organisation d'événements de sensibilisation au gaspillage alimentaire et de diagnostics simplifiés des pertes ;

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Faire s'engager des acteurs de la restauration collective dans des plans de réduction du gaspillage alimentaire.
- Accompagner au moins un acteur de la restauration collective à la mise en place d'événements de sensibilisation.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Réduire le gaspillage alimentaire et les coûts qu'il représente pour les structures de restauration collective.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
-------------------------	----------------------

Quantité de biodéchets issus du gaspillage alimentaire dans les OMR

AXE 1. SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

Action 1.3. Solliciter le SIDEFAGE pour être présent lors des animations majeures organisées au sein de la collectivité et sensibiliser les citoyens

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	SIDEFAGE, Office de Tourisme, Commune de Valsérhône
Public visé	Grand public
Produits visés	DMA
Gisement d'évitement	Quantité de DMA 2020 : 571.5 kg /hab/an

CONTEXTE

La CCPB a délégué la compétence gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés au SIDEFAGE.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le SIDEFAGE anime des événements de sensibilisation de la population lors des manifestations afin d'encourager les bonnes pratiques en terme de gestion des déchets ménagers via ses ambassadeurs de tri et de compostage, il est également possible pour eux de mettre à disposition du matériel de sensibilisation pour les collectivités. Ainsi lors des manifestations majeures de la CCPB, un travail d'animation en collaboration avec le SIDEFAGE sur la prévention des déchets sera organisé via la mise en place d'un calendrier annuel des interventions et/ou prêt du matériel à la CCPB.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place un calendrier annuel des interventions du SIDEFAGE sur la CCPB et Valsérhône.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Sensibiliser les citoyens à la prévention des déchets ménagers et à leur bonne gestion.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Nombre d'interventions du SIDEFAGE / an

AXE 1. SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

Action 1.4. Sensibiliser les citoyens à la dangerosité des produits toxiques utilisés dans les foyers

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	ADEME, associations, service communication
Public visé	Grand public
Produits visés	DMS
Gisement d'évitement	DMS (OMS + déchetterie) : 3,8 kg/hab/an

CONTEXTE

Les produits ménagers, de bricolage, les peintures, les solvants et les bombes d'insecticides peuvent être toxiques et présenter des risques pour la santé ou l'environnement. Lorsqu'ils sont mélangés aux OMR, ces déchets peuvent aussi présenter des risques pour les personnes en charge de la gestion des déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de limiter les risques induits par ces produits, des actions de sensibilisation seront organisées, elles pourront prendre la forme :

- D'actions de communication par rapport au bon usage des produits, de rappels des produits interdits qui peuvent encore être présents dans les foyers, de promotion d'alternatives moins dangereuses, etc...
- D'ateliers de promotion de pratiques respectueuses de l'environnement en collaboration avec des associations de jardiniers ou d'adeptes du zéro-déchet ou du DIY ;
- De sensibilisations des scolaires (visite de l'exploitation Terres de Billiat, projets de jardin de classe, etc....) ;

Un travail en partenariat avec des associations pouvant animer ce type d'évènements est envisagé.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Organiser au moins un atelier de promotion de pratiques respectueuses de l'environnement par an.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Faire s'engager des foyers dans des pratiques d'entretien et de jardinage plus naturelles.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Quantité des déchets dangereux dans les OMR et déchetteries

AXE 2. GESTION DES BIODECHETS ET DES DECHETS VERTS

Action 2.1. Promouvoir les différentes techniques de compostage et de gestion des biodéchets

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	SIDEFAGE, copropriétés, ADEME, Région
Public visé	Habitat collectif
Produits visés	Biodéchets, déchets verts
Gisement d'évitement	Déchets verts déchetteries : 45,2 kg/hab/an ; déchets putrescibles OMR : 57,8 kg/hab/an

CONTEXTE

D'après la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 :

- A compter du 1er janvier 2023, les personnes qui détiennent plus de 5 tonnes de biodéchets sont tenues de mettre en place une solution de tri à la source et de valorisation biologique (seuil à 10 tonnes avant cette date).
- Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets.

Les biodéchets et les déchets verts représentent une part importante des déchets collectés au sein des OMR (27% en 2020) et en déchetteries (17% en 2020).

Le compostage à domicile est une solution pour réduire efficacement la production de déchets. Il est relativement bien développé auprès des ménages en maisons individuelles : depuis 2009, la CCPB a distribué plus de 1 500 composteurs individuels. Il reste cependant beaucoup moins fréquent en logements collectifs, or plus de 50% des familles vivent en logement collectif sur la CCPB. Ces initiatives de compostage montrent néanmoins leur pertinence et leur acceptabilité par une part croissante de la population.

Un poste d'ambassadeur du tri / maître composteur a été créé au sein de la CCPB afin de mettre en place des actions d'animation dans le but d'étendre l'utilisation des composteurs à l'habitat collectif.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En lien avec l'action de promotion de tâches domestiques naturelles, des actions de sensibilisation à la gestion à la source des biodéchets seront lancées notamment sur le compostage partagé en pieds d'immeubles ou en appartement, la promotion du paillage via les résidus de jardin (tontes, feuilles mortes), etc...

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Installer au moins 8 sites de compostage collectif par an.
- Organiser des ateliers de promotion du jardinage naturel.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Faire s'engager des foyers dans des pratiques de jardinage plus naturelles.
- ✓ Réduire la quantité de déchets verts et de biodéchets.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
2 400€/an pour 8 sites de compostage partagé	Quantité de biodéchets dans les OMR et de déchets verts dans les déchetteries

AXE 2. GESTION DES BIODECHETS ET DES DECHETS VERTS

Action 2.2. Déployer la pratique du broyage sur le territoire de la CCPB

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	CTM, communes
Public visé	Citoyen, gros producteurs de déchets verts
Produits visés	Déchets verts
Gisement d'évitement	Déchets verts : 45,2 kg/hab/an

CONTEXTE

Les biodéchets et les déchets verts représentent une part importante des déchets collectés au sein des OMR en 2020 (27%) et en déchetteries (17%).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En lien avec la promotion du jardinage au naturel et du paillage, déployer la pratique du broyage sur la CCPB en mettant en place un service de broyage à faible coût pour les particuliers, les associations ou les communes.

Les différentes solutions envisageables seront étudiées afin de retenir la solution la plus adaptée au territoire (location d'un broyeur, broyage à domicile, service de broyage en déchetteries, événements "broyage" sur inscription, etc...), ainsi que les différentes modalités pour la CCPB : achat d'un broyeur, location via un prestataire, prestation de broyage par une structure d'insertion, soutien à l'achat de broyeurs pour les copropriétés, etc...

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place un service de broyage pour les particuliers, les associations et les communes.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Réduire la quantité de déchets verts déposée en déchetteries.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
15 000€ pour l'achat d'un broyeur ; Ressource humaine nécessaire pour la gestion du service de broyage : 0.1 ETP (½ journée/ semaine) ;	Quantité de déchets verts dans les déchetteries

AXE 3. PROMOTION DU REEMPLOI, DE LA REUTILISATION ET DE LA REPARATION

Action 3.1. Soutenir le développement des activités de la Recyclerie du Pays Bellegardien

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Recyclerie du Pays Bellegardien
Public visé	Grand public
Produits visés	Meubles, encombrants, DEEE, textiles
Gisement d'évitement	DEEE : 10,6 kg/hab/an ; Meubles : 18,1 kg/hab/an ; Encombrants : 41,8 kg/hab/an

CONTEXTE

La CCPB a inauguré la Recyclerie du Pays Bellegardien en octobre 2020 dans le but de réduire la production de déchets en soutenant l'économie sociale et solidaire, cette Recyclerie est gérée par l'AGCR/ALFA3A, structure d'insertion par l'activité économique.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de soutenir cette structure, différentes actions peuvent être lancées telles que :

- Développer le stockage dans les déchetteries hors Recycl'Inn des produits pour la Recyclerie en sensibilisant et formant les gardiens de déchetteries à la valorisation ;
- Communiquer via les communes sur l'existence de la Recyclerie du Pays Bellegardien ;

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Permettre la récupération de produits pour la Recyclerie dans les déchetteries de la CCPB
- Organiser des réunions deux fois par an afin d'échanger sur les besoins et les attentes des deux structures

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Soutenir le développement d'un acteur de l'ESS œuvrant à la réduction des déchets sur le territoire

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
x	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
Subvention d'équilibre	Quantité de déchets détournée par la Recyclerie du Pays Bellegardien

AXE 3. PROMOTION DU REEMPLOI, DE LA REUTILISATION ET DE LA REPARATION

Action 3.2. Encourager et valoriser les initiatives de réemploi, réutilisation et réparation

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Association grain de sel ⁰¹ , Recyclerie du Pays Bellegardien, communes, service développement économique, CMA
Public visé	Grand public
Produits visés	Meubles, encombrants, DEEE, textiles
Gisement d'évitement	DEEE : 10,6 kg/hab/an ; Meubles : 18,1 kg/hab/an ; Encombrants : 41,8 kg/hab/an

CONTEXTE

Certaines démarches encourageant le réemploi, la réutilisation et la réparation (repair-café, gratifieria, etc...) sont organisées par différentes structures sur le territoire de la CCPB.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de stimuler l'organisation de démarches encourageant le réemploi, la réutilisation et la réparation, la CCPB veillera au soutien des initiatives menées sur son territoire en :

- Réalisant (ou participant) et en promouvant un annuaire des initiatives sur le territoire, accessible au public ;
- Travaillant avec la CMA pour la promotion du label Repar'acteur sur le territoire ;
- Incitant les citoyens à donner et à réparer plutôt que de jeter en mettant en avant les différentes démarches du territoire et les bonnes pratiques ;
- Organisant ou soutenant des événements de trocs / gratifierias ;
- Lançant un AMI pour soutenir le développement d'un projet innovant sur cette thématique : hackerspace, conserverie solidaire, bricothèque, etc...

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre à disposition une salle pour des animations en lien avec le réemploi, la réutilisation et la réparation au moins une fois par trimestre.
- Inciter de nouvelles initiatives permettant l'allongement de la durée de vie des produits.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Faire de la CCPB un territoire accueillant et précurseur en terme d'émergences d'initiatives de l'économie circulaire.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
-------------------------	----------------------

Mise à disposition d'un local 1 journée par trimestre pour l'organisation d'un évènement en lien avec le réemploi, la réutilisation et la réparation Soutien financier par le lancement d'un AMI	Quantité de déchets détournée par ces initiatives
---	---

AXE 3. PROMOTION DU REEMPLOI, DE LA REUTILISATION ET DE LA REPARATION

Action 3.3. Organiser des évènements de collecte et distribution de jouets et de matériel scolaire

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Ecoles, collège, lycée, Recyclerie du Pays Bellegardien
Public visé	Grand public
Produits visés	Jouets et matériel scolaire
Gisement d'évitement	

CONTEXTE

Les périodes de Noël et de la rentrée des classes sont des périodes où la consommation de jouets et de matériel scolaire est importante, or ces achats peuvent représenter un budget important pour certaines familles, d'autre part on retrouve un gisement assez important de jouets et matériel scolaire inutilisés dans certains logements.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le but de cette action serait de développer, en partenariat avec les écoles et une structure associative du territoire des actions de récupération et de collecte de jouets et de matériel scolaire aux alentours de deux périodes de l'année stratégique :

- La rentrée des classes pour le matériel scolaire ;
- La période de Noël pour les jouets ;

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place au moins une campagne annuelle de récupération de jouets ou de matériel scolaire.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Pérenniser l'organisation de cette démarche annuellement.
- ✓ Faire s'engager les écoles du territoire dans la prévention des déchets.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	X	X	X	X	X

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Nombre d'écoles engagées dans cette démarche

AXE 3. PROMOTION DU REEMPLOI, DE LA REUTILISATION ET DE LA REPARATION

Action 3.4. Développer un projet de hangar à matériaux / Matériauthèque / Recyclerie du BTP

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Principales entreprises du BTP et de la construction, Département, Région, ADEME, EPCI voisins, structures d'insertion
Public visé	Professionnels de la construction
Produits visés	Déchets inertes
Gisement d'évitement	Gravats : 44,4 kg/hab/an ; Plâtre : 8,4 kg/hab/an ; Ferraille : 19,9 kg/hab/an

CONTEXTE

Les secteurs du BTP et de la construction sont très présents sur le territoire de la CCPB et représente un volume important de déchets, cependant par leurs natures, ces matériaux peuvent souvent être réemployés. D'autre part la CCPB développe depuis 2019 des équipements permettant de privilégier la prévention des déchets via l'inauguration de la déchetterie nouvelle génération Recycl'inn en 2019 puis de la Recyclerie du Pays Bellegardien en 2020.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Face à ce gisement de matériaux de construction important, de nombreux projets de hangars à matériaux, mathériauthèques, Recycleries du bâtiment, etc... Emergent à l'échelle nationale.

Le but de cette action serait de développer, ou de soutenir le développement d'un projet de ce type qui pourrait prendre différentes formes : hangar de stockage et structure d'insertion, ateliers d'artistes et d'étudiants sur le thème de la récupération, etc...

Dans un premier temps, des visites de sites exemplaires seront organisées comme par exemple sur la Matériauthèque Enfin ! Réemploi à Chambéry. Un travail partenarial sera à mener pour l'émergence de ce projet avec : les artisans et professionnels de la construction et du BTP, les EPCI voisines, une ou plusieurs structures de l'ESS et d'insertion, etc...

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Lancement d'une étude de faisabilité sur la création d'une matériauthèque.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Faire émerger un projet de matériauthèque sur le territoire de la CCPB.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
Mise à disposition d'un hangar/bâtiment d'une surface minimale de 500m ² .	Déchets détournés par la matériauthèque

Coût financier à estimer.	
---------------------------	--

AXE 4. DEVELOPPER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 4.1. Développer la consommation locale sans emballage

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	SIDEFAGE, office de tourisme
Public visé	Grand public, commerçants
Produits visés	Emballages
Gisement d'évitement	Cartons (OMR + CS) = 25,8 kg/hab/an ; composites (OMR) : 7,7 kg/hab/an

CONTEXTE

La distribution de sacs plastiques jetables distribués gratuitement a fortement diminuée en France depuis 2002, cependant, il convient d'aller au-delà en encourageant le recours à des sacs et contenants réutilisables fabriqués à partir de matériaux moins impactant pour l'environnement. Pour cela deux cibles doivent être mobilisées : les **citoyens** et les commerçants et restaurateurs.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mettre en œuvre des actions afin de développer la consommation locale sans emballage sur le territoire :

- Sensibiliser les citoyens à la consommation de produits en vrac (incitation par l'animation de stands, la dégustation de produits facilement disponibles en vrac, animations écoles) ;
- Réaliser ou promouvoir une carte interactive afin de répertorier les établissements acceptant les contenants vracs ;
- Développer une gamme de produits « tourisme durable » en vente à l'office de tourisme pour encourager les activités respectueuses de l'environnement ;

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place une campagne de communication sur la promotion des contenants réutilisables.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Faire s'engager les citoyens dans des démarches de consommation responsable.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Déchets d'emballages dans les OMR et CS

AXE 4. DEVELOPPER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 4.2. Sensibiliser les restaurateurs et petits commerçants aux gourmet bags et à la vente en vrac

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	CCI, CMA, commune de Valserhône (manager de centre-ville), associations de commerçants
Public visé	Restaurateurs et commerçants
Produits visés	DMA
Gisement d'évitement	Cartons (OMR + CS) = 25,8 kg/hab/an ; composites (OMR) : 7,7 kg/hab/an

CONTEXTE

La distribution de sacs plastiques jetables distribués gratuitement a fortement diminuée en France depuis 2002, cependant, il convient d'aller au-delà en encourageant le recours à des sacs et contenants réutilisables fabriqués à partir de matériaux moins impactant pour l'environnement. Pour cela deux cibles doivent être mobilisées : les citoyens et **les commerçants et restaurateurs**.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Promouvoir, auprès des responsables et du personnel des restaurants commerciaux, ainsi que de leurs clients, la pratique permettant à ces derniers d'emporter les portions alimentaires qu'ils n'ont pas terminées via un sac à emporter, « gourmet bag » ou autre emballage, de préférence réutilisable.

- Informer et sensibiliser les restaurateurs sur la pratique, les rassurer sur leur responsabilité en matière de risques sanitaires, diffuser les retours d'expérience existants ;
- Mener une campagne de promotion du « gourmet bag » auprès des restaurateurs et des consommateurs ;
- Mettre à disposition des restaurateurs les outils de communication permettant le développement du vrac et de la vente à emporter (autocollants, affiches, voir contenants) ;

Il sera également possible de travailler en partenariat avec des entreprises proposant des solutions de contenants réutilisables consignés pour les restaurateurs et commerçants.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Disposer d'outils de communication permettant le développement de la consommation via des contenants réutilisables.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Sensibiliser les commerçants aux nouvelles pratiques de consommation responsable.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Nombre d'établissements affichant des autocollants "ici on accepte les contenants réutilisables"

AXE 4. DEVELOPPER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 4.3. Sensibiliser les petits commerces à l'impact des invendus alimentaires

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	CCI, CMA, commune de Valserhône (manager de centre-ville), associations de commerçants, associations caritatives
Public visé	Restaurateurs et commerçants
Produits visés	DMA
Gisement d'évitement	Produits alimentaires non consommés (OMR): 7,5 kg/hab/an

CONTEXTE

Le gaspillage alimentaire a un impact majeur sur l'environnement puisqu'il est estimé que l'émission de 3,3 gigatonnes de GES /an est due au gaspillage alimentaire. Il est important de réduire cet impact notamment au stade de la distribution puisque les produits alimentaires non consommés cumulent les impacts environnementaux de l'ensemble de la chaîne de production.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Certains commerçants sur la CCPB proposent des réductions sur les produits en fin de date ou ont développés des paniers « anti-gaspi » via les nombreuses applications anti-gaspillage qui se sont développées en France ces dernières années (Too good to go, Phénix, etc..). Cependant ces pratiques sont encore assez peu répandues sur la CCPB et concernent majoritairement des gros commerces, ainsi il conviendra de sensibiliser les petits commerçants à cette thématique notamment via l'aspect économique de la réduction des invendus alimentaires.

Les invendus peuvent être également valorisés sous forme de dons à des associations caritatives, ainsi, des actions de mise en relation, simplification de la collecte des petits commerçants pour les associations peuvent contribuer à la réduction de cet impact.

Dans un premier temps, un diagnostic sur les impacts des invendus alimentaires et les pratiques de dons à l'échelle de la CCPB sera réalisé.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Réaliser un diagnostic des impacts des invendus alimentaires et des pratiques de dons.
- Lancer une campagne de sensibilisation des commerçants au gaspillage alimentaire.
- Développer des partenariats commerces - structures caritatives.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Réduire le gaspillage alimentaire et les coûts qu'il représente pour les petits commerces.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

	x	x	x	x	x
--	---	---	---	---	---

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Quantité de biodéchets dans les OMR Quantité d'inendus récupérée par les associations caritatives

AXE 4. DEVELOPPER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 4.4. Promouvoir la consommation de l'eau du robinet

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Régie des eaux, structure GEMAPI
Public visé	Grand public
Produits visés	Déchets plastiques
Gisement d'évitement	Bouteilles et flacons en PET (OMR) : 8,56 kg/hab/an

CONTEXTE

Les bouteilles plastiques représentent une quantité importante des déchets plastiques jetés en France, or encourager la consommation d'eau du robinet comme eau de boisson pourrait permettre de réduire la quantité de bouteilles d'eau plastiques jetées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La consommation de l'eau du robinet est parfois mal vue par les consommateurs (pollution éventuelle de l'eau, goût, etc...). Cependant, cela représente un budget non négligeable pour les foyers ainsi qu'une production importante de déchets (déchets de production, de transport, de distribution et de consommation – bouteilles d'eau).

Des actions de promotion de l'eau du robinet pouvant prendre la forme de :

- Dégustation à l'aveugle dans les écoles ;
- Promotion des résultats de la qualité de l'eau ;
- Bonnes pratiques / FAQ / promotion des filtres à charbon actifs, etc...

Cette action pourrait également être élargie pour prendre la forme d'action de sensibilisation sur le cycle de l'eau.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Lancer une campagne de sensibilisation sur la consommation d'eau du robinet.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Favoriser la consommation d'eau du robinet, limiter la consommation de bouteilles plastiques.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Quantité de déchets plastiques en collecte sélective et OMR

AXE 5. REDUIRE LA POLLUTION LOCALE GENERE PAR LES DECHETS

Action 5.1. Réduire les déchets fluviaux, expérimenter la mise en place de filets au niveau des buses, canalisations et avaloirs pour retenir les déchets véhiculés par les eaux fluviales

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Structures GEMAPI, département de l'Ain (via rivières sauvages)
Public visé	Grand public
Produits visés	Petits déchets abandonnés
Gisement d'évitement	

CONTEXTE

La pollution plastique des milieux marins est un enjeu important à l'échelle planétaire, or cette pollution commence au niveau des rues. En effet, les déchets jetés au sol atteignent les cours d'eau et les écoulements d'eaux pluviales et rejoignent les fleuves puis la mer. Dans ce contexte, certaines collectivités comme la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la ville d'Angers ou la Métropole Rouen Normandie ont mis en place des filets permettant de capturer les macro et micro-déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est proposé de mettre en place une démarche de sensibilisation sur les déchets de rue et la pollution plastique maritime en :

- Lançant une communication "ne rien jeter, ici commence la mer" au niveau des grilles de captation d'eaux pluviales, cette communication pourra également rappeler aux citoyens la différence entre égouts et réseaux d'eaux pluviales ;
- Expérimentant la mise en place de filets de capture de micro et macro déchets sur certains exutoires stratégiques, des caractérisations des déchets récoltés pourront être réalisées afin de sensibiliser les citoyens à cette pollution (les sites des rivières sauvages et notamment de la Valserine pourra servir de site d'expérimentation et de sensibilisation).

Un partenariat avec une structure de recherche pour caractériser ces déchets pourra être imaginé si cela est opportun.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Etudier la mise en place d'un filet de captures de déchets sur un site stratégique.
- Lancer une campagne de communication "ici commence la mer".

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Limiter les dépôts sauvages, et la pollution des cours d'eau.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
Installation de plaques : à estimer Investissement pose de filets : à estimer Coût de l'entretien du filet à estimer	Quantité de déchets captée par les filets

AXE 5. REDUIRE LA POLLUTION LOCALE GENERE PAR LES DECHETS

Action 5.2. Réduire les déchets "de poches" jetés au sol

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Service communication, service aménagement urbain, police intercommunale, presse locale, communes
Public visé	Grand public
Produits visés	Petits déchets abandonnés
Gisement d'évitement	

CONTEXTE

Les déchets abandonnés (en ville ou dans les espaces naturels) posent un fort problème de pollution locale et d'insalubrité pouvant dégrader les milieux naturels et l'image des zones urbaines.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans une optique de réduction de la pollution locale et de l'abandon des déchets, des actions seront mises en place telles que :

1. Sensibiliser les citoyens à cette pollution et rappeler les sanctions encourues, mener des actions de verbalisation ;
2. Mettre en place des solutions pour capter les petits déchets abandonnés au sol : mégots, tickets de caisse, masques, chewing-gum, etc... ;

Mettre en place une campagne de sensibilisation sur les déchets abandonnés au sol en :

- Distribuant des cendriers et/ou poubelles de poches distribués via l'office de tourisme et les mairies de la CCPB (en particulier dans les zones plus rurales et moins denses).
- Installant des poubelles ludiques lors de certains événements ou sur certains sites.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Lancer une campagne de sensibilisation des déchets abandonnés.
- Développer et distribuer des cendriers et/ou poubelles de poches pour éviter les rejets dans les espaces naturels.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Limiter l'impact des déchets abandonnés.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
Cendriers de poches : 1000-2000€	Nombre de cendriers de poches distribués.

--	--

AXE 5. REDUIRE LA POLLUTION LOCALE GENERE E PAR LES DECHETS

Action 5.3. Sensibiliser sur les micro-plastiques issus des lave-linges

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	
Public visé	Grand public
Produits visés	Petits déchets abandonnés
Gisement d'évitement	

CONTEXTE

L'installation de filtres pour capter les micro-plastiques dans les lave-linges sera rendue obligatoire via la loi AGEC à partir de 2025.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En amont de cette réglementation, la sensibilisation des citoyens à ce problème de pollution maritime peut être menée par les collectivités via le partage de bonnes pratiques (qualité des vêtements, température de lavage, vitesse de rotation, etc.). Des solutions de captages de ces micro-plastiques existent déjà comme par exemple les filets de lavage anti micro-plastiques.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Lancer une campagne de sensibilisation aux micro-plastiques.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Limiter la pollution des cours d'eau par les micro-plastiques.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi

AXE 5. REDUIRE LA POLLUTION LOCALE GENERE PAR LES DECHETS

Action 5.4. Organiser des journées de nettoyage simultanées à l'échelle intercommunale

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Communes de la CCPB
Public visé	Grand public
Produits visés	Déchets abandonnés
Gisement d'évitement	

CONTEXTE

Des journées de nettoyage sont organisées par les communes de la CCPB au début du printemps.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La coordination de l'organisation de ces journées de nettoyage peut avoir un impact symbolique fort sur la thématique des déchets et de la pollution locale pour les citoyens, cela peut également inciter à une plus grande participation à ces événements. La mobilisation des agents des communes, des groupes scolaires, des associations, etc... Pourra permettre une bonne réussite de l'évènement.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Coordonner l'organisation des journées de nettoyage à l'échelle de la CCPB.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Limiter les dépôts sauvages, sensibiliser les habitants à la pollution locale.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Quantité de déchets collectée lors de ces journées.

AXE 6. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE PREVENTION ET REDUCTION DES DECHETS

Action 6.1. Systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Service marchés publics
Public visé	
Produits visés	
Gisement d'évitement	

CONTEXTE

Les marchés publics constituent un levier important pour inciter les entreprises à introduire le principe de protection de l'environnement dans leurs process, produits et services. L'exemplarité des administrations est donc essentielle.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Développer une politique d'achats responsables ambitieuse concernant les produits mais également les services en considérant dès l'achat la fin de vie des produits. L'objectif étant de systématiser la prise en compte de critères environnementaux en adoptant une charte des achats durables, la mise en place de cette charte pourra se faire via la création d'un groupe de travail interservices piloté par le service achat pour définir les besoins en intégrant des critères de prévention des déchets.

Un travail de sensibilisation et d'information des différents services (travaux publics, communication, travaux administratifs) sur la prise en compte de la prévention des déchets à toutes les étapes du cycle de vie sera mené en parallèle.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Adopter une charte "achats durables".
- Former les acheteurs aux achats responsables.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Réduire les déchets produits par la collectivité.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Nombre de contrats comportant des clauses durables Quantité de déchets produite par les services de la CCPB

AXE 6. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE PREVENTION ET REDUCTION DES DECHETS

Action 6.2. Diminuer les consommables dans les services de la collectivité

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Chefs de services
Public visé	Agents de la collectivité
Produits visés	
Gisement d'évitement	

CONTEXTE

5 à 15% des déchets des territoires sont produits par les acteurs publics, or en engageant un PLPDMA, la CCPB se doit d'être exemplaire en matière de prévention des déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Travailler à la sensibilisation interne des agents de la collectivité sur la prévention des déchets et la réduction des consommables en déclinant le programme de prévention des déchets en interne à partir de la loi AGECE, notamment en :

- Réalisant un diagnostic des services de la CCPB pour quantifier et caractériser les déchets produits par la CCPB ;
- Encourageant les agents à apporter leurs "gamelles" pour la pause de midi ou d'apporter leurs contenants pour l'achat de repas à emporter ;
- Encourageant la dématérialisation des processus (par exemple la distribution des bulletins de salaire) ;
- Mettant en place des alternatives à la consommation d'eau en bouteille dans les services et lors des réunions en fournissant des gourdes pour les services techniques en déplacement, des carafes et des verres réutilisables (éco-cup) ;
- Incitant les participants aux réunions à ramener leurs gourdes réutilisables.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Lancer un plan interne de prévention des déchets.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Réduire les déchets produits par la collectivité.
- ✓ Encourager les comportements responsables dans les services.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Questionnaire annuel sur la sensibilisation et les éco-gestes adoptés par les agents

AXE 6. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE PREVENTION ET REDUCTION DES DECHETS

Action 6.3. Privilégier les solutions éco-responsables lors des évènements menés par la collectivité

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Service communication
Public visé	Agents de la collectivité
Produits visés	
Gisement d'évitement	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans une logique d'exemplarité, la CCPB veillera à privilégier des solutions éco-responsables pour l'organisation d'évènements menés par la collectivité (critères d'approvisionnement responsables dans le choix des prestataires : produits locaux et/ou de saison ; réduction des emballages à usage unique et des menus générateurs de déchets, etc....).

Un guide des bonnes pratiques à suivre pour l'organisation d'un événement responsable sera réalisé et communiqué aux services en amont de l'organisation d'évènements.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Lancer et communiquer un guide des bonnes pratiques lors de l'organisation d'évènements.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Etre exemplaire en terme d'organisation d'évènements écoresponsables.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		X	X	X	X

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Nombre d'éco-évènements parmi les événements organisés par la CCPB

AXE 6. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE PREVENTION ET REDUCTION DES DECHETS

Action 6.4. Avoir une gestion exemplaire des espaces verts des communes

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Service cadre de vie (Valserhône), principales communes CCPB
Public visé	Grand public
Produits visés	
Gisement d'évitement	

CONTEXTE

Les collectivités sont fortement génératrices de déchets verts via l'entretien des espaces verts. D'autre part, l'entretien peut entraîner d'autres types de déchets et de pollutions (produits phytosanitaires, consommation d'eau, atteintes sur la biodiversité, etc...)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre d'une gestion respectueuse de l'environnement et peu génératrice de déchets (dont dangereux), la CCPB travaillera avec les communes, notamment Valserhône pour assurer une gestion exemplaire des espaces communaux en :

- Ciblant des zones d'expérimentations sur lesquelles mettre en place une gestion différenciée ;
- Ré-utilisant les broyats collectés pour l'entretien des espaces verts et des massifs ;
- S'engageant dans une démarche zéro-phyto ;
- Favorisant les pratiques naturelles : fauchage tardif, prairies fleuries, éco-pâturage, arrosage raisonné, choix d'espèces florales nécessitant peu d'entretiens, hôtels à insectes, etc.... ;
- Formant les agents sur ces techniques de gestions respectueuses (ou en mettant des clauses dans les contrats d'entretiens) ;
- Communicant largement sur ces pratiques par la mise en place de panneaux ludiques concernant la gestion de ces espaces.

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Engager des actions de gestion exemplaire des espaces verts

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Etre exemplaire en terme de gestion des espaces verts.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Déchets verts produits par la CCPB et les communes

AXE 6. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE PREVENTION ET REDUCTION DES DECHETS

Action 6.5. Mettre en œuvre, piloter, évaluer le PLPDMA

Pilotage de l'action	CCPB
Partenaires	Services de la CCPB, CCES
Public visé	Grand public
Produits visés	
Gisement d'évitement	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin d'assurer la réussite du PLPDMA, des ressources humaines seront affectées à sa mise en œuvre et à son suivi : notamment les postes de chargé de mission PCAET ainsi que d'ambassadrice du tri, à terme, la création d'un stage ou d'une alternance « prévention des déchets et économie circulaire » sera envisagée.

La conduite du PLPDMA sera assurée en respect du décret n°2015-662 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés :

- Préparation des bilans annuels et des réunions de la CCES ;
- Vérification de l'atteinte des objectifs fixés (en particulier les objectifs de réduction des DMA) ;
- Ajustement du plan d'actions pour l'année suivante, et le programme dans son ensemble si nécessaire ;

OBJECTIFS

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du PLPDMA.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ✓ Atteindre les objectifs de réduction des déchets portés par le PLPDMA 2021-2026.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
x	x	x	x	x	x

SUIVI

Moyens et coûts estimés	Indicateurs de suivi
	Quantité de DMA par habitant Taux de valorisation matière